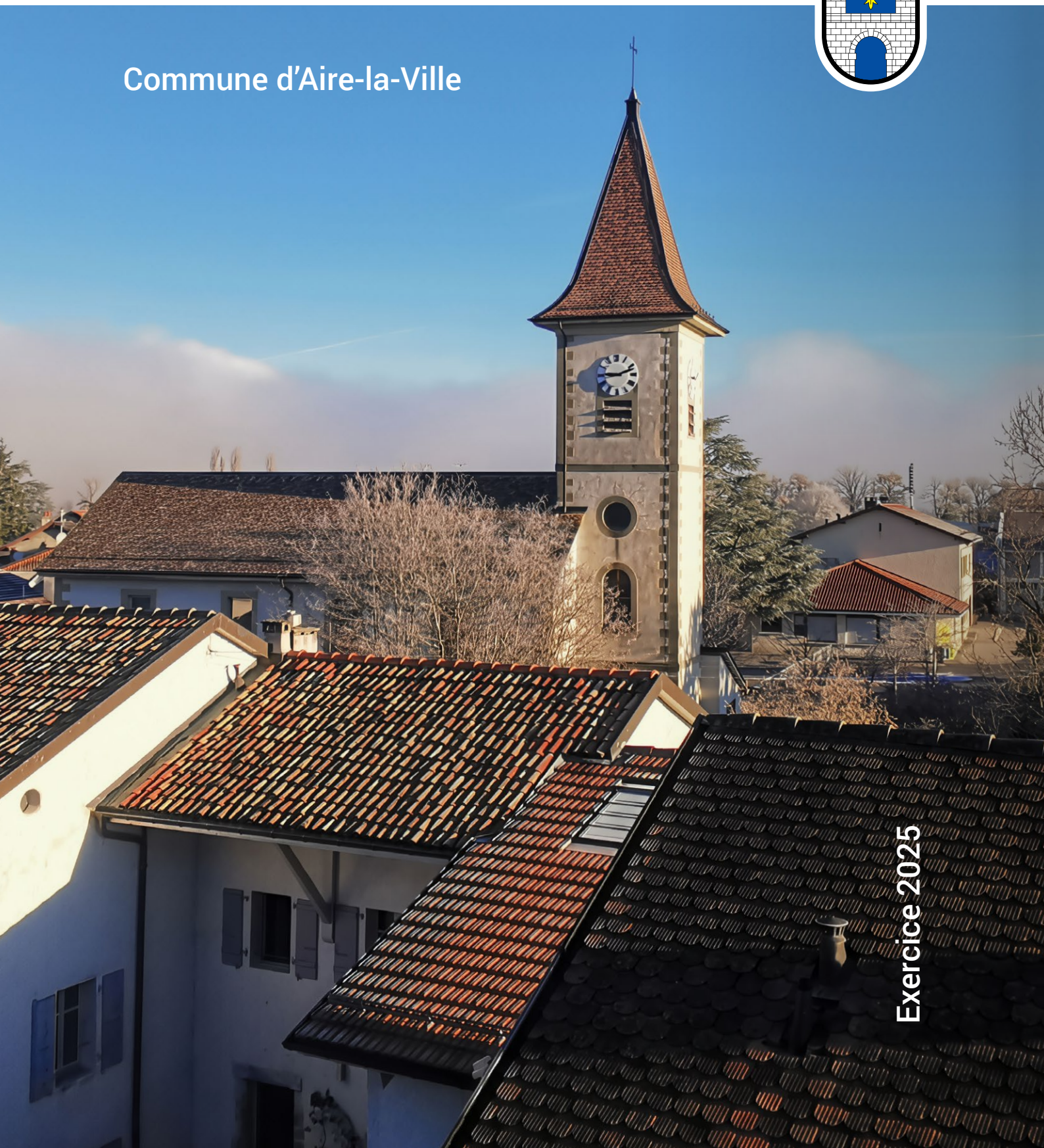
RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Commune d'Aire-la-Ville



Exercice 2025

Impressum exercice 2025

RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'Administration des communes, le rapport administratif et financier de l'exercice 2025 de la Commune d'Aire-la-Ville présente les différentes actions menées par les Autorités politiques en 2025.

Éditeur responsable
Commune d'Aire-la-Ville

Graphisme
Candy Factory

Photos, textes et images
APEALV, Michel Apothéloz,
Candy Factory, Crèche d'Aire-la-Ville,
Lena Debonneville, Jennifer Delafontaine,
État de Genève, GISPAC,
Nathalie Henriod, Dominique Novelle,
Christine Rambach, Arthur Schneider,
Claire Sneiders, Aline Zandona

Mairie d'Aire-la-Ville
Rue du Vieux-Four 50
1288 Aire-la-Ville
022 757 48 29
info@aire-la-ville.ch
www.aire-la-ville.ch

Horaires ouverture public
Mardi 15 h 00 – 19 h 00
Vendredi 08 h 00 – 11 h 30

Le Conseil administratif reçoit sur rendez-vous.

Cité de l'énergie

Aire-la-Ville
én'Aire gie-la-Ville

Table des matières

EXERCICE 2025

Le message du Conseil administratif

Relevons aujourd'hui les défis de demain

4 – 5

Législatures 2020-2025 et 2025-2030

Autorités communales

Séances du Conseil municipal

6 – 11

Aperçu de l'année 2025

Autorités communales

Administration générale

Ordre et sécurité publics, défense

Formation

Culture, sport et loisirs

Sécurité sociale

Routes, espaces extérieurs

Mobilité

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

12 – 34

Comptes annuels 2025

Commune d'Aire-la-Ville

Fondation communale pour le chauffage

Fondation communale pour des logements « les Chouettes »

Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville et Cartigny

35 – 70

Relevons aujourd'hui les défis de demain

LE MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la vie de notre commune







2025 a été à la fois une année de transition institutionnelle, avec l'entrée en fonction des Autorités communales élues pour la législature 2025-2030 et la mise en place d'un Conseil administratif, appelé à remplacer l'ancien système composé d'un maire et de deux adjoints, ainsi qu'une année d'actions concrètes au service de la population.

Fidèle à ses valeurs de proximité, de dialogue et d'engagement, la Commune a poursuivi son développement.

Au cours de l'année, plusieurs projets ont permis d'améliorer et de valoriser les infrastructures communales. Les travaux de rénovation de la toiture de l'ancienne école et de la salle Victor Duvillard, intégrant une installation photovoltaïque, témoignent de la volonté de maintenir un patrimoine communal de qualité tout en poursuivant les objectifs de transition énergétique.

La réfection du revêtement, des bordures et des filets de la patinoire inline, équipement sportif emblématique de la commune, l'extension du réseau de chauffage à distance permettant de raccorder les nouvelles habitations du chemin de l'Ancienne-École ainsi que l'installation de bornes dédiées à l'électromobilité illustrent également cette ambition de développer des infrastructures durables et adaptées aux besoins futurs.

La mobilité a occupé une place importante dans l'actualité communale. Le projet cantonal de renforcement et d'élargissement du Pont de Peney, infrastructure essentielle, a fait l'objet d'une large information auprès de la population.

La séance publique organisée à l'automne a permis aux habitantes et habitants de prendre connaissance des enjeux, du calendrier des travaux et de leurs incidences sur la mobilité locale.

Cette démarche illustre la volonté des Autorités de favoriser la transparence, l'information et le dialogue avec la population autour des enjeux importants pour la commune.

Relevons aujourd'hui les défis de demain



Parallèlement à ces réalisations, la vie communale s'est révélée toujours aussi dynamique. Grâce à l'engagement des associations, des bénévoles, des collaboratrices et collaborateurs communaux ainsi que de nombreux partenaires, une offre riche d'activités et de manifestations culturelles, sportives, sociales et de loisirs a été proposée tout au long de l'année. Ces évènements contribuent à favoriser les rencontres, à renforcer les liens et la cohésion sociale et à faire vivre l'esprit de convivialité qui caractérise notre commune.

Les enfants, les jeunes et les aînés ont bénéficié d'une attention régulière à travers les activités scolaires et parascolaires, les actions de prévention, les dispositifs d'accompagnement social, les loisirs et les nombreuses occasions de rencontre proposées au fil des mois.

Cette considération portée à toutes les générations traduit la volonté de construire une commune solidaire, inclusive et attentive aux besoins de chacune et chacun.

Le présent rapport administratif retrace les principales réalisations, activités et projets qui ont jalonné l'année 2025. Il témoigne du travail accompli par toutes celles et ceux qui contribuent, jour après jour, au dynamisme d'Aire-la-Ville. Il met en lumière l'engagement partagé qui permet à notre Commune de relever les défis d'aujourd'hui et de poursuivre son développement dans un esprit de solidarité et de proximité.

Le Conseil administratif
Michel Apothéloz
Dominique Novelle
Christine Rambach

Autorités communales

LÉGISLATURE 2020–2025
1ER JANVIER AU 31 MAI 2025



Exécutif

Maire	Dominique Novelle
Adjointe	Christine Rambach
Adjoint	Michel Apothéloz

Conseil municipal

Membres	Nathalie Henriod ■ Nassima Lagrouni ■ Irène Maio ■ Véronique Moullet-Bouchardy ■ Jonathan Christin
■ ***Entente***	Didier Henriod ■ Stéphane Joye ■ Livio Lanza ■ José Noda Gonzalez ■ André Philipp ■ Pascal Raemy
■ ***Alternative***	Denis van Leemput ■ Ludovic Zbinden

Bureau du Conseil municipal

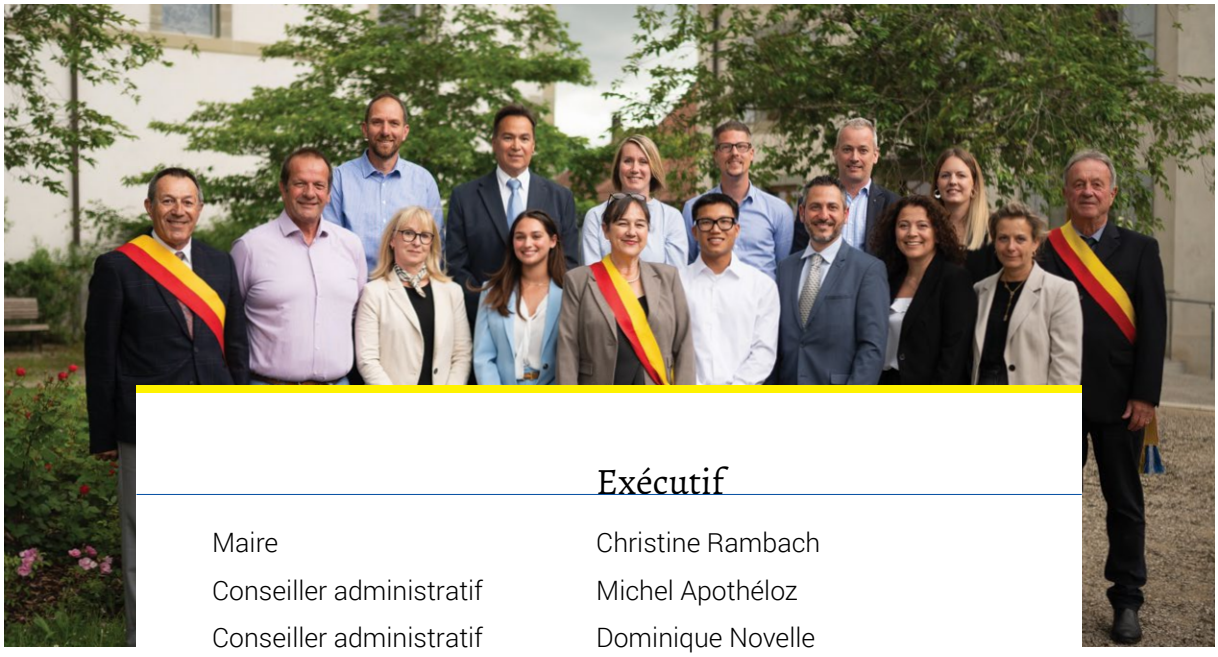
Présidence	Véronique Moullet-Bouchardy
Vice-Présidence	Nathalie Henriod
Secrétaire	Irène Maio

Commissions

- → Finances
- → Bâtiments
- → Routes, déchets, espaces verts
- → Naturalisation
- → École, petite enfance
- → Sociale
- → Culture, manifestations
- → Sports, loisirs, mobilité douce
- → Aîné-e-s : animations, sorties
- → Sécurité : feu, police, protection civile

Autorités communales

LÉGISLATURE 2025–2030
1ER JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2025



Exécutif

Maire	Christine Rambach
Conseiller administratif	Michel Apothéloz
Conseiller administratif	Dominique Novelle

Conseil municipal

Membres

■ ***Entente villageoise***
■ ***ALV Ensemble***

■ Aurélie Duperrier ■ Nathalie Henriod ■ Elena Manzi Rodrigues
■ Véronique Moullet-Bouchardy ■ Théa Oberson ■ Sarah Peck
■ Jean-Luc Cavalieri ■ Alexandre Cavrois ■ Jonathan Christin
■ José Noda Gonzalez ■ Serge Pradervand ■ Pascal Raemy
■ Ludovic Zbinden

Bureau du Conseil municipal

Présidence	Jonathan Christin
Vice-Présidence	Véronique Moullet-Bouchardy
Secrétaire	Alexandre Cavrois

Commissions

- Finances
- Bâtiments
- Culture, loisirs, mobilité
- Routes, déchets, espaces verts
- Sociale et jeunesse
- Sports, sécurité

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020–2025
1ER JANVIER AU 31 MAI 2025

Extraits des procès-verbaux des séances du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les procès-verbaux dans leur intégralité peuvent être consultés sur le site internet communal :
www.aire-la-ville.ch/conseil-municipal

Séance du 22 janvier 2025

Délibération

→ Règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transport publics de la Commune – modification

Séance du 19 mars 2025

Résolution

→ Plan directeur communal – mise à jour partielle

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020–2025
1ER JANVIER AU 31 MAI 2025

Séance du 7 mai 2025

Rapports de commissions

- Commission bâtiments – toiture de l'ancienne école et de la salle Victor Duvillard : les membres de la commission valident la 3ème étape et de lancer les travaux de la rénovation de la toiture ainsi que la pose d'une installation photovoltaïque.
- Commission finances – Fondation communale pour le chauffage : les membres de la commission valident le principe de transformer une partie de la dette en dotation de CHF 2 mios et de supprimer le versement de la subvention annuelle communale de CHF 40'000.00.

Comptes 2024

- Présentation des comptes 2024

Séance du 21 mai 2025

Délibérations

- Approbation des comptes 2024
- Crédit de construction concernant la toiture de l'ancienne école / salle Victor Duvillard (rénovation et installation photovoltaïque)
- Fondation communale pour des logements les Chouettes : approbation des comptes 2024
- Fondation communale pour le chauffage : approbation des comptes 2024
- Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville : approbation des comptes 2024
- Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny : approbation des comptes 2024

Conseil municipal – fin de mandat – législature 2020-2025

- Remerciements en faveur de Mmes Lagrouni et Maio et de MM. Henriod, Joye, Lanza, Philipp et van Leemput

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2025–2030
1ER JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

Séance d'installation du 2 juin 2025

- **Prestation de serment des membres du Conseil municipal**
- **Élection du bureau du Conseil municipal**
- **Nomination des commissions**

Séance du 24 juin 2025

Rapports de commissions

- Routes, déchets, espaces verts : présentation de la modification de zone du périmètre du parking du cimetière et validation du principe de soumettre le rapport aux différents services du canton pour la consultation technique et lancer le processus de modification de zone.

Délibérations

- Délégation de compétence accordée au Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la Commune
- Délégation de compétence accordée au Conseil administratif en matière de naturalisation

Séance du 17 septembre 2025

Communications du Président du Conseil municipal et du Conseil administratif

- Concours fleuri : première place des communes de moins de 1'200 habitants

Budget 2026

- Présentation

Résolution

- Plan directeur cantonal 2030 : 4ème mise à jour

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2025–2030
1ER JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2025

Séance du 13 octobre 2025

Salon de coiffure

→ Ouverture / inauguration

Bureau de vote pour l'année 2026

→ Nomination

Délibération

→ Modification des statuts de la Fondation communale pour des logements les Chouettes

Séance du 10 novembre 2025

Budget 2026

→ Étude

Séance du 8 décembre 2025

Budget 2026

→ Validation

Délibérations

→ Investissement concernant l'acquisition de mobilier (tables et chaises) pour la salle polyvalente
→ Amortissement complémentaire en 2025 – crèche
→ Amortissement complémentaire en 2025 – zone 30
→ Amortissement complémentaire en 2025 – patinoire
→ Transformation d'une partie de la dette en dotation de la Fondation communale pour le chauffage
→ Modification des statuts de la Fondation communale pour le chauffage
→ Modification du règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics

Autorités communales

Élections communales

Au printemps 2025, la population s'est rendue aux urnes pour choisir les nouveaux membres des Conseils municipal et administratif pour la prochaine législature de 2025 à 2030.

Des femmes et des hommes se sont engagés, ont travaillé à l'élaboration de listes et de programmes politiques pour permettre à la démocratie directe de poursuivre son parcours.

Vingt-cinq personnes se sont présentées pour le Conseil municipal et six pour le Conseil administratif. Les Aériennes et Aériens ont choisi leurs élus, le 23 mars 2025, parmi deux groupes (l'Entente villageoise et Aire-la-Ville Ensemble), avec une participation record de 67,97 % (moyenne cantonale de 35,52 %).



Conseil municipal

Le 2 juin 2025, un nouveau Conseil municipal a pris part à la séance d'installation.

Sept nouveaux et six anciens membres du Conseil municipal ont prêté serment et ont débuté leur mandat de milicien pour une période de 5 ans.

La vie d'une commune et la démocratie dépendent de l'engagement de ces personnes et nous leur souhaitons beaucoup de plaisir pour cette législature.

Conseil administratif

Depuis le 1er juin 2025, et conformément à la modification de la législation validée à 90 % par le peuple, l'Exécutif communal est dorénavant constitué – également pour les communes de moins de 3'000 habitants – d'un Conseil administratif.

À Aire-la-Ville, il n'y aura donc plus un Maire et deux Adjoints mais bien trois membres du Conseil administratif. La fonction de Maire sera partagée entre les trois magistrats, avec un tournus tous les 1er juin.

Le 23 mars dernier, l'Exécutif sortant, Mme Christine Rambach, MM. Michel Apothéloz et Dominique Novelle a été réélu au premier tour.

Cette continuité, décidée par la population aérienne, permet de poursuivre le travail entamé dans la même dynamique et avec un enthousiasme renouvelé.

Le travail d'un magistrat, plus particulièrement dans une petite commune, est très varié et nécessite d'avoir plusieurs cordes à son arc. En effet, il assume plusieurs casquettes. Il doit être force de propositions, gérer les finances de ses dicastères, être à l'écoute de la population et de ses besoins et traiter – avec l'aide du personnel communal – de nombreux dossiers dont les thématiques nécessitent de développer de multiples compétences.

Travailler au sein d'un Exécutif demande une grande disponibilité et représente un défi pour trouver des solutions ainsi que pour répondre à toutes les sollicitations tant des membres du Conseil municipal que de la population et des instances cantonales et fédérales.

L'objectif principal des élus est de toujours œuvrer dans l'intérêt de la Commune et de ses administrés.

Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2025

Services généraux

Ressources humaines

Le personnel communal travaille au quotidien pour assurer les prestations à la population, l'entretien de la commune et la mise en œuvre des décisions des Autorités communales.

Toutes ces tâches sont accomplies avec professionnalisme et qualité. L'équipe est composée de personnes aux parcours variés, dont les compétences complémentaires sont mises au service de la communauté.

Le secrétariat général peut s'appuyer sur Mmes Isabelle Boscardin (secrétaire-comptable), Jennifer Delafontaine (secrétaire), Marion Destraz (archiviste) depuis juin 2025 et suite au départ à la retraite de Claudia Nicod et Claire Sneiders (secrétaire générale), qui effectuent avec rigueur toutes les tâches administratives.

Depuis août 2025, un poste d'apprenti a été ouvert et Mme Helen Eyob a rejoint la mairie.

Pour l'équipe technique, la Commune peut compter sur l'engagement et l'expertise, dans leurs domaines respectifs, de quatre collaboratrice et collaborateurs : Mme Claudia Lopes Pereira (en charge du restaurant scolaire et de l'entretien de la crèche) et MM. Arthur Schneider (responsable des bâtiments), Alexandre Masset (collaborateur en charge des espaces extérieurs) et Paulo Lopes de Menezes (en charge de l'entretien des bâtiments).

L'effectif du personnel communal se compose comme suit, pour un total de 6,69 ETP :

Secrétaire générale	100 %
Secrétaire	60 %
Secrétaire comptable	50 %
Archiviste	10 %
Apprentie	100 %
Responsable des bâtiments	100 %
Collab. en charge des espaces extérieurs	80 %
Employé polyvalent	100 %
Employée polyvalente	69 %

Jobs jeunes

La Commune encourage l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle et citoyenne grâce à des jobs d'été et des petits jobs. Ils permettent aux jeunes habitantes et habitants d'acquérir une première expérience de travail, de développer leur sens des responsabilités et de participer activement à la vie communale.

Les jobs d'été s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 22 ans qui effectuent des missions rémunérées au sein de la commune, notamment dans les domaines de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces extérieurs, aux côtés du personnel communal.

Les petits jobs, destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, offrent quant à eux la possibilité de participer à l'organisation des manifestations communales et à diverses missions ponctuelles.

Plus de quatre-vingts petits jobs et dix jobs d'été ont pu être proposés à près de cinquante jeunes en 2025.

Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2025

Services généraux

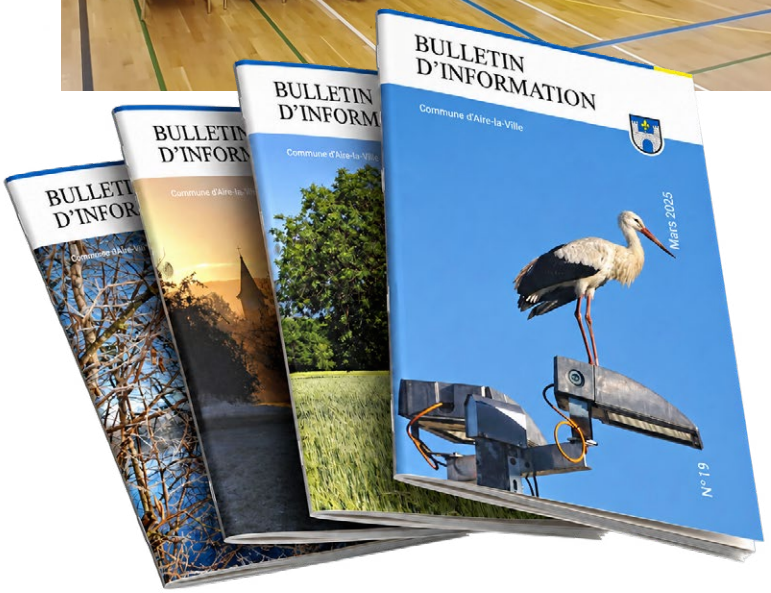
Communication

La Commune accorde une importance particulière à une communication accessible et régulière avec la population.

À travers le bulletin d'information communal, des séances publiques, le site internet, les tout-ménages et les échanges de proximité, elle veille à informer les habitantes et habitants des projets, réalisations et enjeux qui concernent la vie communale.

Cette démarche vise à favoriser la compréhension des actions menées, à renforcer le dialogue avec la population et à soutenir la participation citoyenne dans un esprit de confiance, de proximité et de service public.





Mérites communaux 2025

Cette année, les mérites ont été remis à trois jeunes, pour leurs magnifiques prestations sportives :

- Mmes Chloé et Juliette Regard, en natation artistique ;
- M. Adam Suarez, participation à l'Ironman de Thoune.



Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2025

Patrimoine financier (PF)

→ Rue du Vieux-Four 64

Pour rappel, la Commune avait acquis, en 2022, la bâtisse située rue du Vieux-Four 64.

Courant 2025, les travaux de transformation de l'ancienne écurie en un salon de coiffure et cabinet de soins thérapeutiques ont permis d'offrir à la population un service de proximité, très apprécié de la clientèle et des gérantes.

Dans ce dossier également, les Autorités tiennent à saluer la bienfacture du travail et toutes les initiatives qui ont permis d'aboutir à cette transformation, pour laquelle il a fallu s'adapter aux surprises, en partie grâce à M. Habegger, architecte.

Patrimoine administratif (PA)

→ Toiture – salle Victor Duvillard et ancienne école

Dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque, les Autorités saluent l'engagement de toutes les entreprises qui ont œuvré sur le chantier tant par la qualité de leur travail que leur collaboration entre elles. Toute cette planification rigoureuse est à mettre aussi sous l'égide de M. Habegger, architecte, qui est un perfectionniste dans l'âme.

Ce chantier a impacté la zone du préau de l'école ainsi que certains locaux mis habituellement à disposition de l'école et du parascolaire. Les Autorités saluent la collaboration de tout le corps enseignant, des élèves ainsi que des membres du parascolaire qui ont subi pendant plusieurs semaines travaux et nuisances non négligeables.

Avec cette installation, la Commune continue de contribuer à la qualité de l'environnement, ce qui permet d'être en adéquation avec le label Cité de l'énergie.



Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2025

État civil

ÉVÈNEMENTS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	2025
Naissances dans la commune	**0**
Décès dans la commune	**1**
Mariages célébrés à Aire-la-Ville	**0**
Formalité en vue d'un mariage, fiancé-e-s domicilié-e-s à Aire-la-Ville	**1**
Autorisations de mariage délivrées	**0**
Certificats de capacité matrimoniale délivrés	**0**
Légalisations documents (formalités mariages)	**0**
Séjours illégaux (formalités mariages)	**0**
Formalité en vue de l'enregistrement d'un partenariat	**0**
Reconnaissances en paternité	**2**
Déclarations de nom	**0**
Enregistrement d'un partenariat cantonal	**1**
Naturalisations confirmées (dossiers / nombre de personne)	**4 / 6**
Actes d'état civil délivrés	**49**
Mandats pour cause d'inaptitude	**1**
Procédures en vue d'une naturalisation : demande d'actes (dossiers / nombre de personne)	**0 / 0**

Note *Ces informations sont transmises par l'arrondissement de l'État civil de Bernex et ne concernent pas les naissances à la maternité.*

Ordre et sécurité publics, défense

Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

Effectif

L'effectif au 31 décembre 2025 est de 38 sapeurs dont 4 femmes, soit :

5 officiers
4 sous-officiers supérieurs
4 sous-officiers
23 sapeurs
2 aspirants

En 2025, il y a également eu :

- un départ (démission) ;
- une arrivée.



Organisation

L'année 2025 a surtout été consacrée au renforcement des changements apportés par la fusion et la vague de nominations qui a suivi.

La façon de concevoir les exercices a été revue en modifiant la philosophie des cours cadre.

Toujours dans un esprit de camaraderie, de sérieux et de bonne humeur, la compagnie 202 est prête à rendre service à la collectivité sur son temps libre.

Un grand merci à toutes les sapeuses et sapeurs pompiers volontaires.

Véhicules

Un véhicule, le Mowag, a pris sa retraite après 40 ans de service. Il a été remplacé par un bus VW 4x4 polyvalent sept places qui est utilisé pour le transport des sapeurs en formation ou en intervention, et avec son grand coffre, le matériel et l'équipement suivent facilement.

Les PR (porteurs d'appareils respiratoires) l'ont adopté et le bus VW est devenu incontournable pour leurs exercices.

Heures

Les sapeurs ont cumulé 75 heures de formation à Richelien, au sein du Groupement Service Incendie et Secours de Genève (GSIS). Ils ont suivi des formations de base et des formations pour la protection respiratoire. Un sous-officier a été formé et diverses spécialisations ont été dispensées (tronçonneuse, préposé à l'entretien des appareils respiratoires, feu bleu, etc.) ainsi que 746 heures d'exercices en interne.

Les sapeurs-pompiers ont assuré huit interventions, seuls ou en appui du GSIS, pour des inondations, des déblaiements de branches et d'arbres et des incendies : 43 heures en intervention ont été cumulées. Une année plus calme que la précédente, avec un nombre d'heures diminué de moitié.

Sept chefs d'intervention se relayent et assument le service de piquet toute l'année, à toute heure de la nuit et du week-end. Ils sont aidés par ceux d'Avully qui couvrent aussi les deux communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny.

Les sapeurs-pompiers ont également encadré le cortège du Feuillu de Cartigny, celui de l'Escalade d'Aire-la-Ville, les feux du 1er Août et ont été mobilisés pour la garde de différentes manifestations communales et privées. Quant aux amicales, elles assument des moments conviviaux dans les deux communes.

Ordre et sécurité publics, défense

Surveillance

→ Police municipale

La collaboration constructive que l'Exécutif communal et la police municipale de Bernex entretiennent au travers d'une convention continue de porter ses fruits.

Ce partenariat est basé sur les trois axes que sont la prévention, la dissuasion et la répression. Cette dernière n'étant appliquée qu'en dernier ressort.

Les agents de police municipale ainsi que la brigade du stationnement assurent une présence hebdomadaire de 8 heures. Ils ont mené, comme chaque année, des actions de sécurité routière lors des rentrées scolaires.

La tranquillité prévaut dans la commune où aucun évènement majeur n'a été recensé.

→ Espaces publics

Depuis 2021, un mandat a été confié à la société de surveillance Securitas les fins de semaine, afin d'assurer la tranquillité nocturne des habitants du centre de la commune notamment, et prévenir les incivilités.

Des rondes pédestres sont effectuées dans le périmètre comprenant la zone sportive et de détente, la salle polyvalente, le parking du cimetière, l'école, la mairie, la crèche et l'épicerie.

→ Police cantonale

En 2025, quatre radars ont été installés sur la commune à différents endroits dont voici les statistiques :

SITE	VITESSE	VÉHICULES CONTRÔLÉS	AO	CONTRAVENTIONS	DÉLITS
Rue du Vieux-Four 9	30	463	68	0	0
Rue du Vieux-Four 32	30	352	17	0	0
Route de Verbois 9	50	1'095	141	7	5
Route d'Aire-la-Ville 70	60	3'147	46	1	0
TOTAL	—	**5'057**	**272**	**8**	**5**

Ces statistiques permettent de constater ce qui suit :

- 30 km / h – rue du Vieux-Four : peu d'infractions dans le village et surtout aucune grave.
- 50 km / h – route de Verbois 9 : au niveau de la carrosserie et garage Agu, radar dans le sens Cheneviers/Aire-la-Ville, les contrôles ont permis de démontrer la problématique de la vitesse.
- 60 km / h – route d'Aire-la-Ville 70 : devant le centre de logistique civile et militaire, la vitesse de 60 km / h est bien respectée.

Ordre et sécurité publics, défense

Protection civile

→ Activités de l'office et évolution du périmètre

Depuis le 1er janvier 2025, la Commune de Confignon a intégré le groupement de l'ORPC Champagne. Cette intégration représente environ 4'300 habitants, 197 abris de protection civile supplémentaires ainsi qu'une construction de type commandement.

L'année 2025 a également été marquée par l'engagement d'un technicien de maintenance à 100 %, entré en fonction le 1er avril 2025. En effet, l'intégration de Confignon et, ces dernières années, la diminution progressive des miliciens dans le domaine logistique ne permettaient plus d'assurer correctement les travaux d'entretien et de maintenance des infrastructures.

Dès le mois d'avril, le technicien de maintenance et le chef d'office ont entrepris les travaux nécessaires de rafraîchissement et de remise aux normes de la construction de Confignon. L'objectif est de pouvoir proposer une infrastructure fonctionnelle et conforme, pouvant être mise à disposition de l'armée ou louée pour des besoins publics. Une convention est actuellement en préparation avec l'armée, afin de permettre une utilisation régulière de cette installation.

Grâce à ces infrastructures, l'ORPC Champagne dispose désormais d'une capacité d'hébergement d'environ 500 places, pouvant être mises à disposition de l'armée en tout temps ou en situation d'urgence.

→ Exercice majeur à Avusy

Un vaste exercice cataclysmique a été mené sur un terrain à Avusy. Il comprenait diverses missions : gestion de la circulation, tronçonnage, scie sabre, perfo, marteau-piqueur Hilti, pompage, éclairage, prise en charge de blessés, etc.

→ Modernisation de la gestion de l'ORPC

Un nouveau système de gestion du matériel, basé sur un logiciel développé et mis en place par l'AGOPC, est en cours d'introduction.

Par ailleurs, l'ORPC Champagne a été choisie comme organisation pilote pour la mise en place du nouveau logiciel cantonal de gestion des abris Om-Bazu. La mise en service pour l'ensemble des organisations de protection civile du canton est prévue pour juin 2026. La mise en place de ce système a nécessité le lancement d'un vaste travail de numérisation des archives papier. Au total 1'214 dossiers d'abris concernant les neuf communes du groupement doivent être numérisés et organisés sous forme de fichiers PDF.

→ Conduite opérationnelle

Des exercices ont été menés comme en situation réelle : présentation d'un cas de mission, intention du commandant, nomination d'un chef d'intervention et création d'ordres opérationnels.

Au total, onze exercices de déploiement ont été réalisés sur trois cours de répétition. Grâce à ces entraînements, le temps de déploiement a été réduit à moins de 60 minutes, même sur des communes éloignées, telles que Chancy.

→ Effectifs / départs, arrivées, nominations et formation

Malgré de solides capacités matérielles, l'ORPC Champagne rencontre des difficultés à mobiliser les miliciens en cas d'alerte, tendance qui se confirme d'année en année.

Avec l'intégration de Confignon, l'ORPC Champagne couvre désormais un territoire de 45 km² pour seulement 44 miliciens du domaine appui, un effectif malheureusement insuffisant.

Formation

Scolarité obligatoire

→ Sorties scolaires : courses d'école, camps, déplacements à la piscine, sorties ponctuelles, culturelles ou pédagogiques

Depuis 2022, les Communes genevoises prennent en charge la participation financière qui était auparavant demandée aux parents pour les camps et les courses d'école obligatoires, ces derniers n'assumant désormais plus que les éventuels frais de repas. Cette nouvelle répartition des charges a entraîné une augmentation de la participation communale, qui s'élève à CHF 21.– par jour pour les courses d'école et à CHF 40.– par jour pour les camps, soit en principe CHF 200.– pour un camp de cinq jours.

Par ailleurs, la Commune soutient financièrement l'école afin de favoriser l'accès des élèves à des activités scolaires variées. En complément des prestations prévues dans le cadre de l'enseignement, elle participe au financement de sorties, de déplacements, de visites culturelles ainsi que d'activités organisées à l'échelle de l'école permettant aux élèves de se retrouver dans un autre cadre et de renforcer les liens entre les enfants des différentes classes.

Enfin, la classe de 8P de l'école s'est particulièrement illustrée en remportant la première place de sa catégorie lors du Rallye Mathématique Romand. Une performance remarquable obtenue à l'issue d'un parcours réunissant plusieurs dizaines de classes de Suisse romande.

Dans un autre registre, les élèves des classes de 6P, 7P et 8P ont pris part à la Journée Rivière organisée au Nant de Goy. Portée par l'association Nos Environs et financée par la Commune, cette activité de sensibilisation à l'environnement leur a permis de découvrir la biodiversité locale aux côtés des naturalistes de l'association Naries, d'observer la faune et la flore aquatiques et de réaliser des courts métrages abordant les enjeux liés à la préservation des milieux naturels.

→ École

En septembre 2025, l'évolution des effectifs scolaires s'est traduite par une diminution d'une dizaine d'élèves et par le passage de cinq à quatre classes au sein de l'école.

Cette nouvelle organisation a également facilité les adaptations logistiques rendues nécessaires par les travaux de rénovation de la toiture de l'ancienne école et de la salle Victor Duvillard, notamment en matière d'occupation et de répartition des locaux. Elle a ainsi contribué au bon déroulement des activités scolaires durant la période des travaux.

→ Parascolaire / restaurant scolaire

L'encadrement des activités parascolaires est géré par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), regroupant 40 des 45 communes genevoises.

Conformément aux statuts du GIAP, la répartition financière est toujours définie selon les critères pondérés du nombre d'enfants accueillis (75 %) et celui de la population (25 %). À la rentrée 2025, le nombre d'enfants inscrits était de 71, respectivement en moyenne 54 à midi et 31 le soir.

Le restaurant scolaire, géré entièrement par la Commune, a permis de servir durant toute l'année 2025 plus de 6'000 repas.

→ Prix postobligatoires

Pour clore l'année scolaire 2024-2025 et durant l'été, la Commune d'Aire-la-Ville a attribué des prix à quatre jeunes domiciliés sur le territoire communal ayant obtenu avec excellence leur titre de fin de scolarité obligatoire (moyenne générale supérieure ou égale à la note de 5) :

- une étudiante pour son CFC de dessin orientation architecture d'intérieur ;
- trois étudiants pour leur maturité gymnasiale.

Formation

Scolarité obligatoire



Fête des promotions

Durant la journée, les élèves ont pu profiter de châteaux gonflables et de diverses animations avant de participer, en soirée, à la partie officielle marquée par les chants et chorégraphies présentés par l'ensemble des classes.

Lors de la cérémonie, les Autorités communales ont salué l'engagement et la bienveillance de l'équipe enseignante, dont le travail permet d'accompagner chaque élève dans son parcours scolaire. Elles ont également félicité les élèves pour leurs efforts, leur enthousiasme et les progrès réalisés durant l'année, tout en remerciant les parents pour leur soutien, leurs encouragements et la confiance accordée à l'école. Une attention particulière a été portée aux élèves de 8P quittant l'école primaire ainsi qu'à leurs enseignantes. En 2026, dix-huit élèves étaient concernés.

La partie récréative a ensuite permis aux participantes et participants de profiter de nombreuses animations, parmi lesquelles des jeux, des châteaux gonflables, un stand de maquillage, une disco ainsi qu'une animation de rodéo mécanique particulièrement appréciée des enfants et des familles.

La réussite de cette manifestation a reposé sur l'implication conjointe de nombreux partenaires de la commune : l'Association des parents d'élèves d'Aire-la-Ville (APEALV), l'Amicale des sapeurs-pompiers, la Cabane Thaï de Mme Hutin, Pause Glace, Château Rigolo, Gargot de Joc, le BUPP ainsi qu'une trentaine de jeunes engagés dans le cadre des petits jobs communaux. Leur contribution a permis d'assurer l'organisation des repas, de la buvette, des animations et de l'ensemble de la logistique de la manifestation aux côtés du personnel communal.



Autres activités

La Commune a soutenu tout au long de l'année les projets et activités proposés par l'Association des parents d'élèves d'Aire-la-Ville (APEALV), tant sur le plan financier que logistique.

La Fête de Pâques, la Semaine sans écrans, les entraînements à la Course de l'Escalade, la Disco Roller ainsi que la participation à plusieurs manifestations communales ont permis aux enfants et aux familles de partager de nombreux moments de rencontre, de découverte et de convivialité.

Que les membres du comité de l'APEALV soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement et leur investissement au service des enfants et de leurs familles.



Culture, sport et loisirs

Encouragement à la culture, concerts, expositions et manifestations

La programmation culturelle de l'année 2025 a été fortement impactée par les travaux de rénovation de la toiture de la salle Victor Duvillard et de l'ancienne école. Si plusieurs rendez-vous ont pu être proposés au public durant le premier semestre, notamment l'exposition de Colin St-Mary à l'Abri espace culturel éphémère et le concert des Molitors, tous deux au mois de mars, ainsi que le spectacle du Théâtre de Carouge « Les Diablogues », les contraintes liées au chantier ont ensuite limité les possibilités d'utilisation des espaces culturels communaux. Dès l'été, tant l'Abri que la salle Victor Duvillard n'ont plus pu accueillir de programmation habituelle.

Au mois de novembre, les travaux étant achevés, le groupe Nap Jazz Trio a pu nous proposer un magnifique concert.

À la suite, au mois de décembre, le projet des fenêtres de l'Avent a permis de voir s'illuminer vingt-quatre fenêtres, jour après jour. Celle de la Mairie s'est ouverte le 2 décembre, permettant un moment convivial agrémenté de vin chaud, jus de pommes chaud, mandarines, panettone et chocolats offerts aux personnes présentes.

Puis, le Chœur d'hommes de Cartigny a été accueilli à l'Église, en partenariat avec la Commune. Un moment convivial a été proposé à l'issue du concert autour d'un bon vin chaud offert par la paroisse.

La Fête de l'Escalade s'est déroulée le 12 décembre et a une nouvelle fois constitué l'un des temps forts de la vie communale. Placée sous le thème « Vingt mille lieues sous les mers », elle a réuni les habitantes et habitants, avec le cortège aux flambeaux, l'apparition de la Mère Royaume, la soupe préparée avec la participation des élèves, la raclette, les animations pour petits et grands, la danse tahitienne et le traditionnel bris de la marmite en chocolat.

Cette manifestation n'aurait pas pu connaître un tel succès sans l'engagement des nombreux partenaires qui ont contribué à son organisation. La Commune tient à remercier chaleureusement l'Association des parents d'élèves d'Aire-la-Ville (APEALV), les Racletous, l'équipe Décor'Escalade, l'école d'Aire-la-Ville, le BUPP, les sapeurs-pompiers de la compagnie 202, les bénévoles, les jeunes engagés dans le cadre des petits jobs communaux, ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs communaux qui ont participé à la préparation et au bon déroulement de cette belle fête.



Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2025









Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2025

Bibliobus

Le bibliobus vient à Aire-la-Ville un mardi par mois, de 9 h 30 à 12 h (réservé aux classes de 10 h à 11 h 30) à proximité du préau de l'école, permettant d'emprunter gratuitement jusqu'à vingt documents et dix magazines – bandes dessinées, romans, albums illustrés, films, documentaires, livres pour adultes, enfants et adolescents – pour une période de 28 jours.

	2023	2024	2025	ÉCART
Prêts adulte	58	106	85	– 19.8 %
Prêts jeunesse	1312	1669	1353	– 18.9 %
Total prêts et prolongations	**1370**	**1775**	**1438**	**29.6** %
Inscriptions adulte	1	0	1	100,0 %
Inscriptions jeunesse	0	0	1	100,0 %
Inscriptions collectivités	1	1	0	– 100,0 %
Total inscriptions	**2**	**1**	**2**	**100,0** %
Nombre de tournées	12	12	12	0,0 %
Moyenne prêts / tournée	114.2	147.9	119.8	– 19.0 %
Fréquentation	612	639	641	0.3 %
Nombre de personnes / tournée	51,0	53,3	53,4	0.3 %
Accueil de groupes	27	33	28	– 15.2 %
Nombre d'accompagnants	30	34	28	– 17.6 %
Nombre de participants	490	551	533	– 3.3 %

Culture, sport et loisirs

Sport

Clubs et associations sportives

L'offre pour la pratique du sport à Aire-la-Ville s'est étoffée, avec l'arrivée d'un créneau pour le Volleyball.

Vous trouverez toutes les informations relatives aux associations communales ainsi que les horaires sur le site internet. Nous pouvons nous réjouir que tous les soirs de la semaine, ainsi que le week-end sur la patinoire inline, des cours et activités soient proposés aux jeunes et moins jeunes.

Sans oublier le Tennis Club qui accueille avec enthousiasme toutes nouvelles inscriptions.

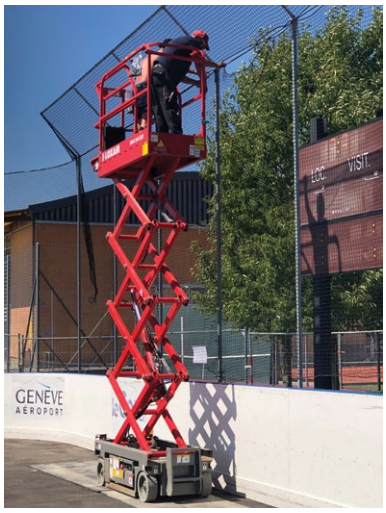


Sorties à la neige

Deux magnifiques journées ont permis à une trentaine d'Aériennes et Aériens de profiter du beau temps et de la neige en quantité.

En fin de journée, randonneurs et skieurs se sont retrouvés autour d'un verre de l'amitié pour clore ces moments de partage.

- 18 janvier 2025
 Contamines-Montjoie
- 8 février 2025
 Les Gets



Entretien des terrains de sport

Comme chaque année, l'entretien du terrain de football a été réalisé dans les règles, ainsi que celui du court du terrain de tennis, du terrain multisport et des zones de jeux d'enfants.

Au niveau de la patinoire inline, le Conseil municipal a validé l'investissement relatif à la rénovation du revêtement, des bordures ainsi que l'agrandissement des filets de sécurité. Ces travaux ont été réalisés durant la pause estivale du championnat. Les bancs des joueurs ont également pu bénéficier d'un ponçage et les gradins, pour des questions sécuritaires, ont dû être retirés.

Culture, sport et loisirs

Loisirs

Animations pour les Aîné-e-s

Le programme des seniors, toujours apprécié, a débuté par le traditionnel et très attendu repas-loto au mois d'avril.

Les après-midis de jeux et jass ont fait leur apparition, sur l'initiative de deux habitantes. C'est dans une ambiance conviviale, agrémentée de quelques gâteaux, café et thé qu'une quinzaine de personnes se retrouve le mercredi entre 16 h et 19 h. Les dates sont définies à l'avance et publiées dans le bulletin d'information communal et sur l'agenda du site internet.

Fin mai, les jubilaires ont été dignement fêtés autour d'un excellent repas préparé par M. Scott Jenny (Jenny Traiteur).

Le 18 septembre, 80 seniors ont pu visiter le monastère de Brou et se régaler à l'Auberge de Vonnas en France, dans le cadre de l'excursion annuelle des Aînés.

Une visite au salon des Automnales, le 12 novembre 2025 a également été proposée. Pour terminer l'année en beauté, le succulent repas de Noël, préparé par le chef Stéphane Taffonneau (Café du Levant) et animé par un duo accordéon et guitare a eu lieu le 17 décembre.





Fête du 1er août

Nous avons pu constater, avec un très grand plaisir, la belle participation de la population à la fête nationale.

La nouvelle formule, mise en place depuis 2024, est adaptée à cet emplacement et surtout très appréciée des convives.

Cette soirée a été embellie par un message de Mme Rambach, Maire, et une allocution de Mme de Montmollin, invitée d'honneur et Conseillère nationale.

Et comme le veut la tradition, un magnifique spectacle de feux d'artifice, tiré par la société Sugyp, a été offert à la population.

Subventions colonies de vacances

Les associations membres du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE), proposant des camps, journées aérées ou colonies de vacances pour les enfants, ont été soutenues financièrement en 2025 pour plus de 200 journées à raison de CHF 15.– / jour / enfant domicilié à Aire-la-Ville.

Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2025

Aide Sociale

→ Permanences sociales et accompagnement à la population

La Commune soutient et relaie plusieurs prestations de proximité destinées à accompagner les habitantes et habitants dans leurs démarches sociales, administratives et professionnelles.

Ces permanences visent à favoriser l'accès aux droits, à prévenir les situations de précarité et à encourager l'insertion sociale et professionnelle.

→ Pro Senectute Genève

Pro Senectute Genève propose une consultation sociale destinée aux personnes de 60 ans et plus.

En 2025, le dispositif a évolué afin d'offrir davantage de souplesse, avec des rendez-vous organisés à domicile ou dans les locaux de la Mairie.

Les assistantes sociales apportent conseils et accompagnement dans les domaines des assurances sociales, des aides financières, du maintien à domicile ou encore de la préparation à une entrée en établissement spécialisé.

→ Permanence impôts

La Commune relaie aussi les prestations de la Permanence impôts, destinée aux personnes disposant de revenus modestes et nécessitant un accompagnement pour l'établissement de leur déclaration fiscale.

Ce service contribue à faciliter les démarches administratives et à prévenir certaines situations de précarité.

→ Aide sociale, désendettement, aide à l'emploi

La Commune informe par ailleurs la population de l'existence de prestations en matière d'aide sociale, de désendettement, d'aide à l'emploi (Cap Emploi pour les jeunes et les adultes) et d'accompagnement des personnes en recherche d'activité professionnelle.

Ces dispositifs complètent l'offre de soutien de proximité et participent à la lutte contre l'isolement, la précarité et l'exclusion sociale.

L'ensemble de ces permanences et prestations contribue à renforcer le soutien apporté à la population, dans une logique de prévention, d'accompagnement personnalisé et d'accès facilité aux ressources disponibles sur le territoire.



Hospice général

FgD Fondation genevoise de Désendettement

CAPEMPLOI Insertion professionnelle pour jeunes

PRO SENECTUTE GENÈVE

Sécurité sociale

Actions d'entraide à l'étranger

Dans le cadre de la coopération au développement et de la solidarité internationale, Aire-la-Ville soutient les activités d'associations œuvrant dans des pays différents, particulièrement celles qui ont un lien avec des personnes engagées sur cette thématique dans notre commune ou sur le territoire de la Champagne :



Burkina Faso
École de formation à Pô



Haïti
Soutien agriculteurs
Association Kombit



Cameroun
Centre hospitalier
Association Assamba

Parallèlement, la Commune a décidé de poursuivre son soutien pour le projet *Yupi Verde* au Pérou à travers la Fédération genevoise de coopération (FGC).

Chacun de ces projets est suivi avec régularité et sérieux. Ces soutiens correspondent à moins de 0.4 % du budget communal.

Aide humanitaire d'urgence

En 2025, l'aide humanitaire d'urgence a été attribuée à deux associations œuvrant sur le terrain, là où les besoins humanitaires le nécessitent, ainsi qu'à la commune de Blatten, commune du Haut-Valais qui a été complètement détruite suite à un éboulement.

D'innombrables personnes survivent au milieu de crises aigües et de catastrophes, notamment en raison de la crise climatique et des guerres, et sont aidées par des associations telles que UNICEF, Médecins sans frontières et Entraide protestante suisse (EPER).

Des biens de première nécessité, la reconstruction d'abris temporaires et permanents ou une assistance médicale sont apportés aux populations confrontées à ces graves crises menaçant leur survie.

Subventions associations sociales

Des associations œuvrant à Genève dans les secteurs de l'enfance, de la précarité, des discriminations et du handicap sont également soutenues financièrement par notre Commune, permettant ainsi de contribuer par solidarité à leurs actions et potentiellement délivrer des prestations pour les habitantes et habitants d'Aire-la-Ville.

Sécurité sociale

Protection de la jeunesse – FASe

La Commune poursuit une politique active en faveur de la jeunesse en soutenant les actions de prévention, d'information, d'accompagnement et d'insertion destinées aux jeunes de la commune. Ces initiatives sont menées en collaboration avec différents partenaires régionaux, en particulier le BUPP (Bus Unité de Prévention Parcs), structure de travail social hors murs rattachée à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et active sur l'ensemble du territoire de la Champagne genevoise.

Le BUPP assure une présence régulière auprès des jeunes de 12 à 25 ans et développe des actions favorisant la cohésion sociale, la prévention et l'accompagnement vers l'autonomie. Son intervention se traduit notamment par un travail de proximité dans les espaces publics, l'accueil des jeunes dans différents lieux de rencontre, le soutien à leurs projets ainsi que l'accompagnement individuel de celles et ceux rencontrant des difficultés dans leur parcours personnel, scolaire ou professionnel.

La Commune met également à disposition un local en gestion accompagnée (LGA) destiné aux jeunes. Ce dispositif, développé en collaboration avec le BUPP, permet aux participantes et participants d'expérimenter progressivement la gestion d'un lieu collectif, de développer leur autonomie et leur sens des responsabilités tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

→ Croq'Infos

Parmi les actions proposées en 2025, les permanences Croq'Infos ont permis aux jeunes de la région de participer à des ateliers thématiques consacrés notamment aux impôts, au passage à la majorité, aux bourses d'études et aux aides financières. Organisées avec différents partenaires spécialisés, ces rencontres offrent des informations concrètes sur les démarches administratives, les possibilités de soutien et les ressources à disposition des jeunes adultes.

→ Recrutement

La Commune relaye régulièrement les actions menées par Cap Emploi, notamment à travers la publicité de la journée de recrutement en direct organisée à Onex. Cette rencontre a permis aux jeunes de la Champagne de rencontrer des entreprises formatrices proposant des places d'apprentissage et de présenter directement leur candidature auprès des recruteurs. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'insertion sur le marché du travail.

fase
réseau cohésion

Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2025





Prestations aux familles – Petite enfance 0-4 ans

La Commune poursuit son engagement en faveur de la petite enfance en soutenant des solutions d'accueil variées destinées à répondre aux besoins des familles et à accompagner le développement des jeunes enfants. Cette politique s'inscrit dans une volonté d'offrir des prestations de qualité favorisant à la fois l'éveil de l'enfant et la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle.

La crèche d'Aire-la-Ville constitue un pilier important de cette offre. Durant l'année scolaire 2025-2026, elle a accueilli 46 enfants âgés de quelques mois à l'âge de l'entrée à l'école, dont 12 enfants d'Aire-la-Ville pour 9 places louées sur 30.

L'équipe éducative y développe de nombreux projets favorisant l'autonomie, les découvertes sensorielles et l'ouverture sur l'environnement à travers des activités en intérieur, des sorties dans le village, des balades dans la nature ou encore des explorations en forêt.

Parallèlement, les familles peuvent bénéficier d'autres prestations destinées à accompagner les premières années de l'enfant, notamment à travers le dispositif du Couffin, qui permet l'accueil familial de jeunes enfants : au 31 décembre, 87 enfants étaient accueillis dont neuf de notre commune.

La Commune soutient aussi les activités proposées par Les Cartiminois, association qui propose un jardin d'enfant à Cartigny dès l'âge de 2 ans. Deux enfants de la commune ont été accueillis à la rentrée 2025.

Ces prestations complètent utilement l'offre d'accueil institutionnelle et contribuent à renforcer le soutien apporté aux familles.

Fondation pour l'accueil préscolaire
Confignon – Aire-la-Ville

Routes, espaces extérieurs

Emplacements communaux

→ Zone sportive

La pose de béton drainant a été poursuivie. Ce type de matériaux nécessite beaucoup moins d'entretien et le visuel qu'il dégage est très agréable.

La clôture et la haie, entre les terrains de pétanque et la parcelle de l'entreprise Truchet, ont été remplacées.

→ Accès au préau depuis la rue du Vieux-Four

À la suite de la fuite, en juin 2024, de la colonne d'eau située sur le cheminement devant la salle du Conseil municipal, les enrobés définitifs ont pu être posés.

→ Arrêt de bus – chemin de Treulaz

Une dizaine de souches d'arbres morts, situés sur la parcelle communale derrière la sous-station Cadiom de la Colline aux Oiseaux, ont été évacuées par une entreprise spécialisée.

Nettoyage des routes

Un très grand merci à tous nos mandataires en charge du balayage, déneigement et de l'entretien des routes, chemins et fossés. Ce sont des missions très exigeantes car ils sont exposés par la force des choses à la vue de toute la population.

Après plus de 15 ans de service, M. Jonathan Christin, en charge du déneigement, a décidé de prendre une retraite anticipée concernant cette tâche. Dans toutes les circonstances et à n'importe quelle heure, sur ordre du canton, il a su faire face, toujours avec enthousiasme, à cette tâche. La Commune le remercie chaleureusement pour son engagement.

Ponts et passerelles

À la suite d'une directive cantonale, des études ont été lancées par des ingénieurs pour évaluer l'état de tous les ponts et passerelles communaux.

Les travaux, prévus en 2025, ont été reportés en 2026, sur préavis du service de la pêche qui a imposé de respecter une période de travaux qui ne touche pas la reproduction des poissons présents notamment dans le Nant de Goy.





Entretiens divers

→ Chemin des Aspergettes

Ce chemin a bénéficié d'une réfection en matière du Salève pour un meilleur confort de marche pour les utilisateurs.

→ Arbres

Des arbres morts, qui menaçaient de tomber sur la voie publique, ont été coupés par une entreprise.

Mobilité

APERÇU DE L'ANNÉE 2025

Transports

→ Pont de Peney

L'étude du projet cantonal de renforcement et d'élargissement du pont de Peney, infrastructure stratégique reliant les deux rives du Rhône et desservant les communes d'Aire-la-Ville et de Satigny, a été finalisée.

Une séance publique, organisée le 1er octobre, a permis à la population de prendre connaissance des différentes étapes du chantier, des mesures d'accompagnement prévues ainsi que des améliorations attendues en matière de sécurité et de mobilité douce.

Ce projet répond à une demande portée de longue date par les Autorités communales, visant notamment à permettre la création d'une liaison cyclable sécurisée sur l'ouvrage.

→ tpg

L'offre de transports publics a également connu plusieurs améliorations.

Dès décembre 2025, le service tpg flex a vu son amplitude horaire élargie, avec une disponibilité de six heures à minuit, sept jours sur sept.

Par ailleurs, la fréquence de passage de la ligne 70 a été renforcée le samedi soir, améliorant ainsi les possibilités de déplacement des habitantes et habitants de la commune.

Ces adaptations viennent compléter les améliorations déjà apportées ces dernières années dans la région de la Champagne genevoise.



Mobilité

Subventions communales

→ Vélos électriques

La Commune d'Aire-la-Ville soutient la mobilité douce par l'octroi d'une subvention communale pour l'achat d'un vélo électrique. En 2025, douze personnes ont bénéficié d'un soutien financier de CHF 500.–.

→ tpg

La Commune a par ailleurs poursuivi sa politique d'encouragement à l'utilisation des transports publics. Les subventions accordées aux abonnements tpg ont été maintenues et adaptées aux évolutions cantonales, permettant de soutenir financièrement les différents groupes d'usagers, notamment les adultes et les seniors.

Pour rappel, la politique cantonale en matière de mobilité a évolué dès le 1er janvier 2025, à savoir que l'État de Genève a validé le principe d'une prise en charge de 100 % pour les abonnements unireso jeunes (en formation ou justifiant d'un revenu inférieur à CHF 50'000.– / an) et 50 % pour les abonnements unireso AVS/AI.

De son côté, la Commune a maintenu ses soutiens à hauteur de CHF 100.– pour les seniors et les adultes.

246 juniors, 104 adultes et 47 seniors ont bénéficié de cette offre. Les Aériennes et Aériens sont toujours nombreux à utiliser le bus comme moyen de transport, notamment les plus jeunes.

En 2025, près de 400 personnes ont bénéficié de la subvention cantonale et / ou communale pour l'achat d'un abonnement unireso annuel et quatre d'un abonnement général CFF.

Le tableau ci-après permet de mieux illustrer la répartition des tranches d'âge.

Il est intéressant de préciser que sur l'ensemble de la population aérienne, 410 personnes ont un abonnement annuel unireso. En effet, certaines personnes peuvent privilégier par exemple une subvention offerte par leur employeur ou tout autre entité.

Tranche d'âge	Bénéficiaires subvention
85-89 ans	3 (0.8 %)
80-84 ans	7 (1.8 %)
75-79 ans	8 (2.0 %)
70-74 ans	10 (2.5 %)
65-69 ans	17 (4.3 %)
60-64 ans	13 (3.3 %)
55-59 ans	15 (3.8 %)
50-54 ans	22 (5.5 %)
45-49 ans	17 (4.3 %)
40-44 ans	11 (2.8 %)
35-39 ans	13 (3.3 %)
30-34 ans	4 (1.0 %)
25-29 ans	11 (2.8 %)
20-24 ans	47 (11.8 %)
15-19 ans	93 (23.4 %)
10-14 ans	80 (20.2 %)
6-9 ans	26 (6.5 %)
Total	**397 (100 %)**

Note *Tiré du rapport des tpg – bilan 2025 (N.B. ne sont pas compris dans ce graphique, les seniors qui ont obtenu leur subvention directement par la Commune avant que la prise en charge ne soit entrée en vigueur, soit une quinzaine de seniors entre janvier et mai 2025).*

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Entretien

Travaux sur les collecteurs

La Commune s'attelle, comme chaque année, à l'entretien du réseau des eaux usées et eaux propres, avec la complicité du bureau d'ingénieur CERA. Ce sont des tâches non visibles pour le commun des mortels mais ô combien importantes pour notre confort de tous les instants.

Levée des déchets

La gestion de tous les déchets de la commune est bien maîtrisée. On peut le constater au travers du taux de recyclage qui est bien en dessus de la moyenne cantonale.
Il faut souligner que le prestataire (entreprise Chevalley) répond toujours très réactivement aux diverses sollicitations tout au long de l'année.

Lutte contre la pollution de l'environnement

Cité de l'énergie

La Commune poursuit ses engagements en matière de durabilité et de transition énergétique dans le cadre de sa démarche Cité de l'énergie. Le renouvellement du label obtenu en 2024 confirme les efforts entrepris en faveur de l'efficience énergétique, de la mobilité durable, de la gestion responsable des ressources et de la réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures communales. Les projets menés en 2025, notamment dans les domaines du photovoltaïque, du chauffage à distance et de l'électromobilité, s'inscrivent dans cette dynamique d'amélioration continue.

Cité de l'énergie
Aire-la-Ville
én'Aire gie-la-Ville

Environnement

Gestion durable des ressources

La Commune poursuit ses efforts en faveur d'une gestion responsable des ressources et du développement durable.

En 2025, plusieurs actions ont été menées afin de favoriser le recyclage, la valorisation des déchets et une utilisation plus efficiente des ressources.

L'information de la population sur les bonnes pratiques de tri a été régulièrement renforcée, par exemple à travers les communications relatives aux espaces de récupération, à la gestion des déchets ménagers et au recyclage des textiles.

L'année a notamment été marquée par l'annonce de l'introduction du *Pass ESREC*, destiné à réguler et faciliter l'accès aux espaces cantonaux de récupération dès 2026.

La Commune a également renouvelé son offre de collecte des textiles grâce à l'installation d'un nouveau conteneur à vêtements en partenariat avec la Coordination textile genevoise, favorisant ainsi la réutilisation, le recyclage et le soutien à des activités sociales.



Introduction

La bonne gestion des finances communales au quotidien a abouti à un non dépensé de plus de CHF 357'000.00 des charges de fonctionnement, sur un budget prévisionnel de CHF 5'909'474.55.

Cependant, les comptes 2025 de la Commune d'Aire-la-Ville bouclent sur une perte de charges du compte de résultats.

Pour la première fois depuis une trentaine d'années, les comptes de la Commune présentent un résultat négatif de CHF 217'061.79. Plusieurs explications sont à prendre en compte, notamment des revenus fiscaux (des personnes physiques et morales) en nette baisse (plus de CHF 700'000.00) par rapport aux estimations fournies par l'Administration fiscale cantonale.

Cette réalité financière n'a pas empêché la Commune d'Aire-la-Ville, et c'est à souligner, d'assumer une nouvelle fois pour plus de CHF 1 mio d'investissements, sans devoir recourir à un emprunt et sans diminuer sa trésorerie.

En 2025, deux nouveaux investissements importants ont été réalisés, ainsi que l'aboutissement d'un projet débuté en 2023 :

- la création d'une arcade commerciale, accueillant un salon de coiffure dans le bâtiment situé rue du Vieux-Four 64 ;
- la rénovation de la toiture de la salle Victor Duvillard et de l'ancienne école, avec la pose d'une installation photovoltaïque ;
- la rénovation du revêtement et des bordures de la patinoire inline.



Bilan

ANNEXE 2 – COMPTES ANNUELS 2025

		BILAN AU 1ER JANVIER 2025	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025
1	**Actif**	**33 780 335.28**	**33 094 381.23**
10	**Patrimoine financier**	**17 395 452.78**	**16 791 502.83**
100	Disponibilités et placements à court terme	4 648 960.56	4 943 727.12
101	Créances	4 248 921.55	3 151 009.32
104	Actifs de régularisation	3 785.80	3 791.80
107	Placements financiers	404 120.00	389 864.00
108	Immobilisations corporelles PF	7 648 077.97	7 875 773.69
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	441 586.90	427 336.90
14	**Patrimoine administratif**	**17 977 941.64**	**16 384 882.50**
140	Immobilisations corporelles du PA	9 705 093.31	9 907 110.21
144	Prêts	5 823 857.10	5 508 857.10
145	Participations, capital social	1 247 832.85	1 247 832.85
146	Subventions d'investissements	334 537.00	365 516.00
148	Amortissements complémentaires cumulés	726 437.76-	726 437.76-
2	**Passif**	**33 780 335.28**	**33 094 381.23**
20	**Capitaux de tiers**	**7 426 151.25**	**6 957 258.99**
200	Engagements courants	612 355.90	359 273.04
204	Passifs de régularisation	27 208.45	30 649.05
206	Engagements financiers à long terme	6 345 000.00	6 140 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	441 586.90	427 336.90
29	**Capital propre**	**26 354 184.03**	**26 137 122.24**
299	Excédent / découvert du bilan	26 354 184.03	26 137 122.24

Présentation échelonnée du compte de résultats

ANNEXE 3 – COMPTES ANNUELS 2025

		COMPTES 31.12.2024	BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
	Charges d'exploitation	**5 545 203.73**	**5 832 974.55**	**5 460 956.81**
30	Charges de personnel	1 004 421.65	1 100 945.00	1 022 576.80
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 674 531.76	1 740 842.70	1 494 226.87
33	Amortissements du patrimoine administratif	600 476.64	636 392.00	636 033.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	–	–	–
36	Charges de transfert	2 239 323.68	2 335 794.85	2 290 340.14
37	Subventions redistribuées	–	–	–
39	Imputations internes	26 450.00	19 000.00	17 780.00
	Revenus d'exploitation	**4 716 358.54**	**4 426 166.60**	**3 898 376.40**
40	Revenus fiscaux	3 454 914.46	3 333 690.60	2 628 118.03
41	Patentes et concessions	139 280.00	127 200.00	325 280.00
42	Taxes	312 012.01	258 300.00	283 131.78
43	Revenus divers	12 518.80	52 900.00	52 373.50
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	–	–	–
46	Revenus de transfert	771 183.27	635 076.00	591 693.09
47	Subventions à redistribuer	–	–	–
49	Imputations internes	26 450.00	19 000.00	17 780.00
	Résultat d'exploitation	**828 845.19-**	**1 406 807.95-**	**1 562 580.41-**
34	Charges financières	80 325.00	76 500.00	91 363.60
44	Revenus financiers	1 547 635.07	1 560 401.00	1 436 882.22
	Résultat financier	**1 467 310.07**	**1 483 901.00**	**1 345 518.62**
	RÉSULTAT OPERATIONNEL	**638 464.88**	**77 093.05**	**217 061.79-**
38	Charges extraordinaires	309 314.00	–	–
48	Revenus extraordinaires	50 000.00	–	–
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	**259 314.00-**	**–**	**–**
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	**379 150.88**	**77 093.05**	**217 061.79-**

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2025

		COMPTES 31.12.2024	BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
0	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**			
	TOTAL CHARGES	**1 944 482.71**	**2 066 987.40**	**1 935 629.89**
	TOTAL REVENUS	**28 704.30**	**20 400.00**	**19 634.60**
01	**Conseil municipal et Exécutif**			
	TOTAL CHARGES	**225 182.40**	**284 670.00**	**246 441.25**
30	Charges de personnel	208 967.40	256 170.00	**219 614.80**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 215.00	23 200.00	21 407.24
36	Charges de transfert	–	5 300.00	5 419.21
02	**Services généraux**			
	TOTAL CHARGES	**1 719 300.31**	**1 782 317.40**	**1 689 188.64**
	TOTAL REVENUS	**28 704.30**	**20 400.00**	**19 634.60**
30	Charges de personnel	795 454.25	844 775.00	802 962.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	586 140.36	581 342.70	518 793.94
33	Amortissements du patrimoine administratif	326 311.70	342 978.70	354 711.70
34	Charges financières	–	500.00	–
36	Charges de transfert	11 394.00	12 721.00	12 721.00
42	Taxes	13 376.55	–	4 802.20
43	Revenus divers	335.75	400.00	–
44	Revenus financiers	14 992.00	20 000.00	14 832.40
1	**ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE**			
	TOTAL CHARGES	**269 263.20**	**279 730.00**	**267 631.14**
	TOTAL REVENUS	**17 182.65**	**12 300.00**	**14 470.50**
11	**Sécurité publique**			
	TOTAL CHARGES	**32 344.70**	**38 000.00**	**33 732.25**
	TOTAL REVENUS	**9 436.00**	**5 000.00**	**7 340.00**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6 377.70	8 000.00	5 533.25
36	Charges de transfert	25 967.00	30 000.00	28 199.00
42	Taxes	9 436.00	5 000.00	7 340.00
14	**Questions juridiques**			
	TOTAL CHARGES	**19 395.80**	**21 300.00**	**17 496.80**
	TOTAL REVENUS	**2 850.00**	**3 300.00**	**2 560.00**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 389.80	2 300.00	1 293.80
36	Charges de transfert	18 006.00	19 000.00	16 203.00
42	Taxes	2 750.00	3 000.00	2 560.00
46	Revenus de transfert	100.00	300.00	–

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2025

		COMPTES 31.12.2024	BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
15	**Service du feu**			
	TOTAL CHARGES	**195 355.95**	**198 400.00**	**194 153.79**
	TOTAL REVENUS	**4 896.65**	**4 000.00**	**4 570.50**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 641.95	7 400.00	4 275.79
36	Charges de transfert	182 714.00	191 000.00	189 878.00
42	Taxes	4 896.65	4 000.00	4 570.50
16	**Défense**			
	TOTAL CHARGES	**22 166.75**	**22 030.00**	**22 248.30**
36	Charges de transfert	22 166.75	22 030.00	22 248.30
2	**FORMATION**			
	TOTAL CHARGES	**378 228.21**	**391 900.00**	**399 217.75**
	TOTAL REVENUS	**77 016.00**	**66 617.00**	**52 027.00**
21	**Scolarité obligatoire**			
	TOTAL CHARGES	**378 228.21**	**391 900.00**	**399 217.75**
	TOTAL REVENUS	**77 016.00**	**66 617.00**	**52 027.00**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	183 256.21	186 300.00	194 670.75
36	Charges de transfert	194 972.00	205 600.00	204 547.00
42	Taxes	62 399.00	52 000.00	52 027.00
46	Revenus de transfert	14 617.00	14 617.00	–
3	**CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES**			
	TOTAL CHARGES	**490 108.44**	**468 169.30**	**439 413.37**
	TOTAL REVENUS	**39 310.00**	**33 425.00**	**30 444.00**
31	**Culture**			
	TOTAL CHARGES	**657.75**	**2 000.00**	**389.15**
	TOTAL REVENUS	**497.00**	**1 000.00**	**–**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	657.75	2 000.00	389.15
42	Taxes	497.00	1 000.00	–
32	**Culture, autres**			
	TOTAL CHARGES	**75 124.47**	**75 194.00**	**65 704.35**
	TOTAL REVENUS	**11 443.00**	**12 025.00**	**11 594.00**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43 582.34	41 000.00	32 206.61
36	Charges de transfert	31 542.13	34 194.00	33 497.74
42	Taxes	35.00	600.00	35.00
46	Revenus de transfert	11 408.00	11 425.00	11 559.00

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2025

		COMPTES 31.12.2024	BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
33	**Médias**			
	TOTAL CHARGES	**17 725.50**	**30 000.00**	**28 969.05**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17 725.50	30 000.00	28 969.05
34	**Sports et loisirs**			
	TOTAL CHARGES	**395 600.72**	**359 975.30**	**343 350.82**
	TOTAL REVENUS	**27 370.00**	**20 400.00**	**18 850.00**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	256 973.16	215 700.00	202 535.52
33	Amortissements du patrimoine administratif	96 774.30	106 775.30	106 775.30
36	Charges de transfert	15 403.26	18 500.00	16 260.00
39	Imputations internes	26 450.00	19 000.00	17 780.00
42	Taxes	900.00	900.00	900.00
44	Revenus financiers	20.00	500.00	170.00
49	Imputations internes	26 450.00	19 000.00	17 780.00
35	**Églises et affaires religieuses**			
	TOTAL CHARGES	**1 000.00**	**1 000.00**	**1 000.00**
36	Charges de transfert	1 000.00	1 000.00	1 000.00
4	**SANTÉ**			
	TOTAL CHARGES	**8 226.55**	**1 000.00**	**897.25**
42	**Soins ambulatoires**			
	TOTAL CHARGES	**8 226.55**	**1 000.00**	**897.25**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8 226.55	1 000.00	897.25
5	**SÉCURITÉ SOCIALE**			
	TOTAL CHARGES	**1 779 504.91**	**1 740 894.00**	**1 709 137.55**
	TOTAL REVENUS	**1 499 258.55**	**1 491 129.00**	**1 418 817.78**
54	**Famille et jeunesse**			
	TOTAL CHARGES	**1 710 275.66**	**1 667 594.00**	**1 662 669.75**
	TOTAL REVENUS	**1 499 258.55**	**1 491 129.00**	**1 418 817.78**
33	Amortissements du patrimoine administratif	116 052.64	125 300.00	113 208.00
36	Charges de transfert	1 468 923.02	1 542 294.00	1 549 461.75
38	Charges extraordinaires	125 300.00	–	–
42	Taxes	211 471.55	184 000.00	201 084.65
44	Revenus financiers	1 233 000.00	1 254 000.00	1 166 424.13
46	Revenus de transfert	54 787.00	53 129.00	51 309.00
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**			
	TOTAL CHARGES	**38 229.25**	**42 300.00**	**15 467.80**
36	Charges de transfert	38 229.25	42 300.00	15 467.80

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2025

		COMPTES 31.12.2024	BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**			
	TOTAL CHARGES	**31 000.00**	**31 000.00**	**31 000.00**
36	Charges de transfert	31 000.00	31 000.00	31 000.00
6	**TRANSPORTS**			
	TOTAL CHARGES	**545 202.31**	**401 628.00**	**243 620.57**
	TOTAL REVENUS	**45 275.22**	**37 500.00**	**33 957.64**
61	**Circulation routière**			
	TOTAL CHARGES	**498 991.41**	**358 038.00**	**210 331.72**
	TOTAL REVENUS	**41 980.22**	**35 000.00**	**29 129.64**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	253 639.41	296 700.00	148 993.72
33	Amortissements du patrimoine administratif	61 338.00	61 338.00	61 338.00
38	Charges extraordinaires	184 014.00	–	–
44	Revenus financiers	19 027.22	35 000.00	29 129.64
46	Revenus de transfert	22 953.00	–	–
62	**Transports publics**			
	TOTAL CHARGES	**46 210.90**	**43 590.00**	**33 288.85**
	TOTAL REVENUS	**3 295.00**	**2 500.00**	**4 828.00**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 387.20	12 700.00	11 592.50
36	Charges de transfert	44 823.70	30 890.00	21 696.35
44	Revenus financiers	3 295.00	2 500.00	4 828.00
7	**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**			
	TOTAL CHARGES	**245 598.38**	**302 750.00**	**246 432.69**
	TOTAL REVENUS	**121 612.20**	**124 300.00**	**95 967.77**
71	**Approvisionnement en eau**			
	TOTAL CHARGES	**12 205.25**	**13 000.00**	**11 189.45**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 205.25	13 000.00	11 189.45
72	**Traitement des eaux usées**			
	TOTAL CHARGES	**96 515.90**	**139 000.00**	**93 963.56**
	TOTAL REVENUS	**106 829.15**	**114 000.00**	**86 794.27**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	96 515.90	139 000.00	93 963.56
46	Revenus de transfert	106 829.15	114 000.00	86 794.27

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2025

		COMPTES 31.12.2024	BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
73	**Gestion des déchets**			
	TOTAL CHARGES	**115 677.23**	**138 250.00**	**136 679.68**
	TOTAL REVENUS	**4 783.05**	**9 800.00**	**8 973.50**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	115 468.43	138 000.00	136 461.33
36	Charges de transfert	208.80	250.00	218.35
42	Taxes	2 600.00	7 300.00	6 600.00
43	Revenus divers	2 183.05	2 500.00	2 373.50
75	**Protection des espèces et du paysage**			
	TOTAL CHARGES	**–**	**1 300.00**	**–**
36	Charges de transfert	–	1 300.00	–
76	**Lutte contre la pollution de l'environnement**			
	TOTAL CHARGES	**14 400.00**	**3 200.00**	**2 600.00**
	TOTAL REVENUS	**10 000.00**	**–**	**–**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14 400.00	3 200.00	2 600.00
43	Revenus divers	10 000.00	–	–
77	**Protection de l'environnement, autres**			
	TOTAL CHARGES	**6 800.00**	**8 000.00**	**2 000.00**
	TOTAL REVENUS	**–**	**500.00**	**200.00**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 800.00	6 000.00	–
36	Charges de transfert	2 000.00	2 000.00	2 000.00
42	Taxes	–	500.00	200.00
8	**ÉCONOMIE PUBLIQUE**			
	TOTAL CHARGES	**40 000.00**	**40 000.00**	**40 000.00**
	TOTAL REVENUS	**86 493.92**	**80 250.00**	**88 273.57**
87	**Combustibles et énergie**			
	TOTAL CHARGES	**40 000.00**	**40 000.00**	**40 000.00**
	TOTAL REVENUS	**36 493.92**	**30 250.00**	**38 273.57**
36	Charges de transfert	40 000.00	40 000.00	40 000.00
44	Revenus financiers	36 493.92	30 250.00	38 273.57
89	**Autres exploitations artisanales**			
	TOTAL REVENUS	**50 000.00**	**50 000.00**	**50 000.00**
43	Revenus divers	–	50 000.00	50 000.00
48	Revenus extraordinaires	50 000.00	–	–

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2025

		COMPTES 31.12.2024	BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
9	**FINANCES ET IMPÔTS**			
	TOTAL CHARGES	**234 228.02**	**216 415.85**	**270 340.20**
	TOTAL REVENUS	**4 399 140.77**	**4 120 646.60**	**3 581 665.76**
91	**Impôts**			
	TOTAL CHARGES	**9 853.31**	**2 385.00**	**22 555.25**
	TOTAL REVENUS	**3 498 952.19**	**3 373 070.60**	**2 863 126.64**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9 853.30	–	20 262.25
36	Charges de transfert	0.01	2 385.00	2 293.00
40	Revenus fiscaux	3 454 914.46	3 333 690.60	2 628 118.03
41	Revenus régaliens et de concessions	6 000.00	–	192 000.00
42	Taxes	3 650.26	–	3 012.43
46	Revenus de transfert	34 387.47	39 380.00	39 996.18
92	**Conventions fiscales**			
	TOTAL CHARGES	**110 973.76**	**104 030.85**	**98 229.64**
36	Charges de transfert	110 973.76	104 030.85	98 229.64
93	**Péréquation financière et compensation des charges**			
	TOTAL REVENUS	**525 703.00**	**402 035.00**	**402 034.64**
46	Revenus de transfert	525 703.00	402 035.00	402 034.64
96	**Administration de la fortune et de la dette**			
	TOTAL CHARGES	**113 400.95**	**110 000.00**	**149 555.31**
	TOTAL REVENUS	**240 806.93**	**218 151.00**	**183 224.48**
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33 075.95	34 000.00	58 191.71
34	Charges financières	80 325.00	76 000.00	91 363.60
44	Revenus financiers	240 806.93	218 151.00	183 224.48
97	**Redistributions**			
	TOTAL REVENUS	**398.65**	**190.00**	**–**
46	Revenus de transfert	398.65	190.00	–
99	**Postes non répartis**			
	TOTAL REVENUS	**133 280.00**	**127 200.00**	**133 280.00**
41	Revenus régaliens et de concessions	133 280.00	127 200.00	133 280.00
	TOTAL GÉNÉRAL			
	TOTAL CHARGES	**5 934 842.73**	**5 909 474.55**	**5 552 320.41**
	TOTAL REVENUS	**6 313 993.61**	**5 986 567.60**	**5 335 258.62**
		379 150.88-	**77 093.05-**	**217 061.79**

Rapport de l'organe de révision

FIDUSAFE Membre Fiduciaire | Suisse

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025 au conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville

Châtelaine, le 17 avril 2026

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Aire-la -Ville comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux* (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Rapport de l'organe de révision

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

YAA

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al 2 du règlement de la loi d'administrations des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Recommandation
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

FIDUSAFE SA

Yvette Favre Parmentier
Expert-Réviseur agréé
Reconnaissance MCH2
Réviseur responsable

Annexe : Comptes annuels 2025 de la commune d'Aire-la-Ville comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

FIDUSAFE sa
Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine
Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09
Courriel: info@fidusafe.ch

Le rapport et les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

FIDUSAFE Membre Fiduciaire | Suisse

Rapport succinct de l'organe de révision sur les comptes 2025 à l'intention du conseil de fondation de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Châtelaine, le 27 avril 2026.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe) de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

Responsabilité des Membres du conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.
Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.
Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.
Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et règlementaires en l'espèce ont été respectées.

Rapport sur d'autres dispositions légales
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et de la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du conseil de fondation a été adopté en 2020.

Recommandation
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un découvert de CHF 162'072,36. Nous vous incitons néanmoins à trouver une solution pour combler ce découvert.

FIDUSAFE S.A.

Y. Favre Parmentier
Experte-Réviseur agréée

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

FIDUSAFE sa
Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine
Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09
Courriel: info@fidusafe.ch

Le rapport et les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Bilan

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		31.12.2024	31.12.2025
1	**Actif**	**5'722'271.29**	**5'445'685.74**
10	**Patrimoine financier**	**183'588.16**	**221'828.06**
100	Disponibilités et placements à court terme	2'860.41	54'750.36
101	Créances	132'676.75	118'642.10
104	Actifs de régularisation	48'051.00	48'435.60
14	**Patrimoine administratif**	**5'538'683.13**	**5'223'857.68**
140	Immobilisations corporelles du PA	5'538'683.13	5'223'857.68
2	**PASSIF**	**5'722'271.29**	**5'445'685.74**
20	**Capitaux de tiers**	**5'898'271.80**	**5'607'758.10**
200	Engagements courants	70'714.70	92'651.00
204	Passifs de régularisation	3'700.00	6'250.00
206	Engagements financiers à long terme	5'823'857.10	5'508'857.10
29	**Capital propre**	**-176'000.51**	**-162'072.36**
299	Excédent / découvert du bilan	-176'000.51	-162'072.36

Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		RÉALISÉ 2024	BUDGET 2025	RÉALISÉ 2025
	Charges d'exploitation	**-823'208.90**	**-826'525.05**	**-841'145.40**
30	Charges de personnel	—	—	—
301	*Indemnités*	—	—	—
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-508'383.45	-511'699.60	-526'319.95
312	*Alimentation et élimination*	*-391'352.60*	*-388'000.00*	*-396'292.80*
313	*Prestations de services et honoraires*	*-37'211.00*	-37'699.60	*-39'786.00*
314	*Travaux d'entretien*	*-58'111.85*	*-65'000.00*	*-68'525.75*
316	*Loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation*	*-21'708.00*	*-21'000.00*	*-21'715.40*
33	Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	-314'825.45	-314'825.45
330	*Immobilisations corporelles du PA*	*-314'825.45*	*-314'825.45*	*-314'825.45*
	Revenus d'exploitation	**822'135.60**	**820'000.00**	**836'951.85**
42	Taxes	782'135.60	780'000.00	796'951.85
43	Revenus divers	—	—	—
46	Revenus de transfert	40'000.00	40'000.00	40'000.00
	Résultat d'exploitation	**-1'073.30**	**-6'525.05**	**-4'193.55**
34	Charges financières	-108.90	-100.00	-110.85
44	Revenus financiers	5.00	—	—
	Résultat financier	**-103.90**	**-100.00**	**-110.85**
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**-1'177.20**	**-6'625.05**	**-4'304.40**
38	Charges extraordinaires	—	—	—
48	Revenus extraordinaires	—	—	18'232.55
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	**—**	**—**	**18'232.55**
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	**-1'177.20**	**-6'625.05**	**13'928.15**

Compte de résultats par fonction

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		RÉALISÉ 2024	BUDGET 2025	RÉALISÉ 2025
8	**Économie publique**			
87	**Combustibles et énergie**			
873	**Énergie non électrique**			
	TOTAL DES CHARGES	**-823'317.80**	**-826'625.05**	**-841'256.25**
30	Charges de personnel	—	—	—
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-508'383.45	-511'699.60	-526'319.95
33	Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	-314'825.45	-314'825.45
34	Charges financières	-108.90	-100.00	-110.85
	TOTAL DES REVENUS	**822'140.60**	**820'000.00**	**855'184.40**
42	Taxes	782'135.60	780'000.00	796'951.85
43	Revenus divers	—	—	18'232.55
44	Revenus financiers	5.00	—	—
46	Revenus de transfert	40'000.00	40'000.00	40'000.00
	TOTAL DES CHARGES	-823'317.80	**-826'625.05**	**-841'256.25**
	TOTAL DES REVENUS	**822'140.60**	820'000.00	**855'184.40**
	RÉSULTAT	**-1'177.20**	**-6'625.05**	**13'928.15**

Compte des investissements

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		RÉALISÉ 2024	BUDGET 2025	RÉALISÉ 2025
8	**Économie publique**			
87	**Combustibles et énergie**			
873	**Énergie non électrique**			
	TOTAL DES DÉPENSES	—	215'000.00	199'966.15
50	Immobilisations corporelles	—	215'000.00	199'966.15
	TOTAL DES RECETTES	—	-215'000.00	-199'966.15
61	Remboursements	—	-215'000.00	-199'966.15
	TOTAL DES DÉPENSES	**—**	**215'000.00**	**199'966.15**
	TOTAL DES RECETTES	**—**	**-215'000.00**	**-199'966.15**

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

FIDUSAFE Membre Fiduciaire | Suisse

Au Conseil de Fondation de la

Fondation communale pour
des logements « Les Chouettes »
Aire-la-Ville

Châtelaine, le 27 avril 2026

Rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes », Aire-la-Ville, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et annexes pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 67 RAC, l'organe de révision doit établir à l'attention du Conseil de Fondation un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels conformément à notre lettre de mission du 5 janvier 2026.

Notre mission a pour but de se forger une opinion sur les comptes annuels et d'examiner s'il existe un système de contrôle interne quant à la préparation de ces derniers, tel que défini par le Conseil de fondation ou le bureau du conseil.

Ce rapport est destiné aux membres du bureau du conseil et est complémentaire à notre rapport succinct du 27 avril 2026.

Nous remercions les personnes en charge de l'administration et de la comptabilité pour leur précieuse collaboration durant la conduite de nos travaux.

Le résultat de nos contrôles est consigné dans le présent rapport, qui se subdivise comme suit :

1. **Exécution et résultat de la révision**
 1.1 Exécution de la révision
 1.2 Résultats de l'audit

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

2. **Constatations sur la présentation des comptes**
 2.1 Principes comptables appliqués
 2.2 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

3. **Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)**
 3.1 Exigences légales
 3.2 Existence du SCI

1. Exécution et résultat de la révision

1.1 Exécution de la révision

Norme appliquée
La révision des comptes de la commune a été faite conformément à la recommandation d'audit suisse 60 qui s'applique à l'audit des comptes annuels des communes ainsi qu'aux normes d'audit suisse (NAS). Il s'agit d'un contrôle ordinaire.

Le contrôle ordinaire implique que :

- ✓ l'organe de révision doit être un expert-réviseur agréé conformément à l'article 4 de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs du 16 décembre 2005 ;
- ✓ le réviseur responsable doit avoir obtenu la reconnaissance MCH2 selon l'art. 126 LAC ;
- ✓ l'indépendance de l'organe de révision est renforcée (art. 728 CO) ;
- ✓ l'organe de révision vérifie s'il existe un système de contrôle interne (art. 728a al.1 CO) ;
- ✓ l'organe de révision établit à l'attention du bureau du conseil un rapport détaillé (art. 728b al. 1 CO) ;
- ✓ établissement d'un tableau de flux de trésorerie.

Approche d'audit
Nous n'avons pas pu nous appuyer sur l'existence formalisée du SCI pour mener notre approche d'audit. Parmi les points principaux, nous avons basé notre audit en analysant les actifs et passifs sur la base des justificatifs appropriés, en s'assurant que les immobilisations corporelles du patrimoine administratif avaient été correctement comptabilisés, en vérifiant les dépenses et recettes d'investissements et les amortissements, en adoptant une analyse critique (+vu justificatifs par sondage) des comptes de résultats et en prêtant une attention particulière aux comptes présentant un écart significatif par rapport à l'exercice précédent, en vérifiant le tableau de flux de trésorerie et les annexes.
Nous nous sommes assuré que les états financiers étaient conformes au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

Dates des travaux d'audit
Nos travaux d'audit se sont déroulés le 24 avril 2026. Notre rapport détaillé a été établi le 27 avril 2026.

Autres dispositions légales
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

1.2 Résultats de l'audit

Notre audit s'est déroulé conformément au plan de mission préalablement établi et dans le respect de la lettre de mission adressée au bureau du conseil et acceptée par ceux-ci.

Lors de notre audit, nous n'avons pas rencontré d'éléments qui nous amèneraient à apporter une réserve, une remarque ou un complément d'information à notre attestation au conseil de fondation.
Au terme de notre mission, nous pouvons conclure avec une assurance raisonnable, que les comptes de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes », Aire-la-Ville, sont conformes aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.
Dans notre rapport succinct, à l'attention du Conseil de Fondation du 27 avril 2026, nous recommandons d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

2. Constatations sur la présentation des comptes

2.1 Principes comptables appliqués

Les principes d'évaluations comptables et la présentation des comptes sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes en 2025 ont été adaptées conformément au MCH 2. Les rubriques du bilan, du compte des résultats, du compte des investissements, du tableau de flux de trésorerie sont mieux mises en valeur et les annexes contiennent plus d'informations utiles.

2.2 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Nous n'avons pas eu connaissance d'événements postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur les comptes annuels tels que présentés en annexe.

3. Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

3.1 Exigences légales

La NAS 890 « Vérification de l'existence du système de contrôle interne » prévoit que le SCI soit défini par le conseil de fondation ou le bureau du conseil Administratif, soit documenté par écrit et appliqué dans les activités quotidiennes de la commune. L'organe de révision vérifie une fois par an que le SCI existe réellement.
Au terme de l'art. 68 RAC, l'organe de révision commente dans son rapport détaillé à l'attention du bureau du conseil ses constatations relatives au SCI. L'organe de révision n'est toutefois tenu à vérifier et confirmer l'existence du SCI que dans l'optique de l'établissement des comptes annuels.

YFA

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

La NAS 890 pose les conditions suivantes à l'existence d'un SCI :

- le SCI est concrétisé et vérifiable (documenté) ;
- il est adapté aux risques et à l'activité de la fondation ;
- il est connu des collaborateurs responsables ;
- le SCI défini est appliqué ;
- il existe une sensibilité au contrôle dans la fondation.

3.2 Existence du SCI

Nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels. Le conseil de fondation dispose d'une bonne connaissance des risques et entreprend les mesures nécessaires afin de les réduire à un niveau acceptable.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et précisons n'avoir effectué d'autres vérifications que celles expressément mentionnées dans le corps du présent rapport ou consignées dans nos notes de révision. Nous formulons toutes les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents ne seraient pas parvenus à notre connaissance au cours de nos travaux qui se sont achevés le 24 avril 2026.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et règlementaires en l'espèce ont été respectées.

FIDUSAFE S.A.

Y. Favre Parmentier
Experte-réviseur agréée

Annexe : comptes annuels

FIDUSAFE sa
Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine
Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09
Courriel: info@fidusafe.ch

Le rapport et les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Bilan

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

		31.12.2024	31.12.2025
1	**Actif**	**10'565'448.96**	**10 757 779,49**
10	**Patrimoine financier**	**10'565'448.96**	**10 757 779,49**
100	Disponibilités et placements à court terme	455'699.95	449 862,59
101	Créances	—	—
102	Placements financiers à court terme	780'000.00	895 678,69
104	Actifs de régularisation	9'749.01	14 007,21
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	—	—
107	Placements financiers	—	—
108	Immobilisations corporelles PF	9'320'000.00	9 398 231,00
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	—	—
14	**Patrimoine administratif**	**—**	**—**
140	Immobilisations corporelles du PA	—	—
142	Immobilisations incorporelles	—	—
144	Prêts	—	—
145	Participations, capital social	—	—
146	Subventions d'investissements	—	—
148	Amortissements supplémentaires cumulés	—	—
2	**PASSIF**	**10'565'448.96**	**10 757 779,49**
20	**Capitaux de tiers**	**4'970'687.40**	**4 861 932,70**
200	Engagements courants	—	—
201	Engagements financiers à court terme	—	—
204	Passifs de régularisation	10'061.90	8 980,70
205	Provisions à court terme	60'625.50	32 952,00
206	Engagements financiers à long terme	4'900'000.00	4 820 000,00
208	Provisions à long terme	—	—
209	Capitaux de tiers	—	—
29	**Capital propre**	**5'594'761.56**	**5 895 846,79**
291	Fonds	1'000'001.00	1 000 001,00
294	Réserve conjoncturelle	4 594 760.56	4 895 845,79

Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

		31.12.2024	31.12.2025
	Charges d'exploitation	**352 985.33**	**108 941.24**
30	Charges de personnel	29'939.20	29 271,30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	323'046.13	79 669,94
33	Amortissements du patrimoine administratif	—	—
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	—	—
36	Charges de transfert	—	—
37	Subventions à redistribuer	—	—
	Revenus d'exploitation	**432 449.00**	**455 553.00**
40	Revenus fiscaux	—	—
41	Revenus régaliens et de concessions	—	—
42	Taxes	—	—
43	Revenus divers	432'449.00	455 553,00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	—	—
46	Revenus de transfert	—	—
47	Subventions à redistribuer	—	—
	Résultat d'exploitation	**79'463.67**	**346 611,76**
34	Charges financières	50'336.40	49 620,70
44	Revenus financiers	15'321.05	4 094,17
	Résultat financier	**-35'015.35**	**-45 526,53**
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**44'448.32**	**301 085,23**
38	Charges extraordinaires	—	—
48	Revenus extraordinaires	—	—
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	**—**	**—**
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	**44'448.32**	**301 085,23**

Compte de résultats par fonction

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

			31.12.2024	31.12.2025
F0	**Administration générale**			
		TOTAL DES CHARGES	**352'985.33**	**108 941,24**
		TOTAL DES REVENUS	**432'449.00**	**455 553,00**
F01	**Conseil municipal et exécutif**			
		TOTAL DES CHARGES	**–**	**–**
		TOTAL DES REVENUS	**–**	**–**
30	Charges de personnel		–	–
31	Biens, services et autres charges d'expl.		–	–
F02	**Services généraux**			
		TOTAL DES CHARGES	**352'985.33**	**108 941,24**
		TOTAL DES REVENUS	**432 449.00**	**455 553.00**
30	Charges de personnel		29'939.20	29 271,30
31	Biens, services et autres charges d'expl.		323'046.13	79 669,94
33	Amortissements du PA		–	–
43	Revenus divers		432 449.00	455 553.00
48	Revenus extraordinaires (dissolution prov. grands travaux)		–	–
F9	**Finances et impôts**			
		TOTAL DES CHARGES	**50'336.40**	**49 620,70**
		TOTAL DES REVENUS	**15'321.05**	**4 094,17**
F91	**Impôts**			
		TOTAL DES CHARGES	**–**	**–**
		TOTAL DES REVENUS	**–**	**–**
31	Biens, services et autres charges d'expl.		–	–
36	Charges de transfert		–	–
40	Revenus fiscaux		–	–
42	Taxes		–	–
F92	**Conventions fiscales**			
		TOTAL DES CHARGES	**–**	**–**
		TOTAL DES REVENUS	**–**	**–**
36	Charges de transfert		–	–
F93	**Péréquation financière et compensation des charges**			
		TOTAL DES CHARGES	**–**	**–**
		TOTAL DES REVENUS	**–**	**–**
36	Charges de transfert		–	–
F95	**Quote-parts, autres**			
		TOTAL DES CHARGES	**–**	**–**
		TOTAL DES REVENUS	**–**	**–**
46	Revenus de transfert		–	–
F96	**Administration fortune et dette**			
		TOTAL DES CHARGES	**50'336.40**	**49 620,70**
		TOTAL DES REVENUS	**15'321.05**	**4 094,17**
34	Charges financières		50'336.40	49 620,70
44	Revenus financiers		15'321.05	4 094,17
F97	**Redistributions**			
		TOTAL DES CHARGES	**–**	**–**
		TOTAL DES REVENUS	**–**	**–**
46	Revenus de transfert		–	–
		TOTAL DES CHARGES	**403'321.73**	**158 561,94**
		TOTAL DES REVENUS	**447'770.05**	**459 647,17**
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**44'448.32**	**301 085,23**

État du capital propre

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

29	CAPITAL PROPRE	SOLDE AU 1ER JANVIER 2025	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025
291	Fonds enregistrés comme capital propre	1'000'001.00	—	—	1'000'001.00
2910	Fonds de décoration	1'000'001.00	—	—	1'000'001.00
294	Réserve conjoncturelle	—	—	—	—
2940	Réserve conjoncturelle	—	—	—	—
299	Excédent / découvert de bilan	4'594'760.56	301 085.23	—	4'895'845.79
2990	Résultat annuel	—	301 085.23	—	301 085.23
2999	Résultats cumulés des années précédentes	4'594'760.56	—	—	4'594'760.56
29	**TOTAL**	**5'594'761.56**	**301 085.23**	**—**	**5'895'846.79**

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2025
au Conseil de fondation de la

Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon

Genève, le 22 avril 2026
9/vac/1

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 23 avril 2025 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Rapport de l'organe de révision

BfB

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil de fondation notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport de l'organe de révision

BfB

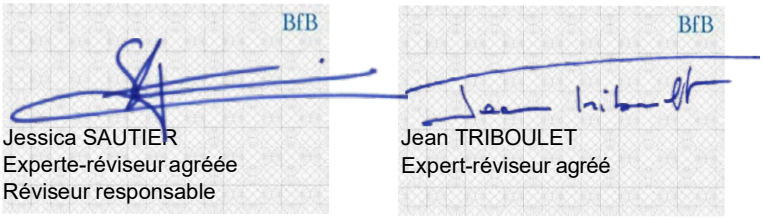
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée
Réviseur responsable

Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :
Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

Le rapport et les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Bilan

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

		31.12.2024	31.12.2025
1	**Actif**	**951 381.29**	**841 037.96**
10	**Patrimoine financier**	**951 380.29**	**841 036.96**
100	Disponibilités et placements à court terme	352 155.48	285 619.47
101	Créances	65 364.95	258 028.98
104	Actifs de régularisation	533 859.86	297 388.51
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	0.00	0.00
14	**Patrimoine administratif**	**1.00**	**1.00**
140	Immobilisations corporelles du PA	1.00	1.00
2	**PASSIF**	**951 381.29**	**841 037.96**
20	**Capitaux de tiers**	**931 381.29**	**821 037.96**
200	Engagements courants	779 341.03	439 242.57
204	Passifs de régularisation	152 040.26	373 795.39
205	Provisions à court terme	0.00	8 000.00
29	**Capital propre**	**20 000.00**	**20 000.00**
298	Autres capitaux propres	20 000.00	20 000.00

Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

		31.12.2024	31.12.2025
	CHARGES D'EXPLOITATION		
30	**Charges du personnel**	**4 218 827.14**	**4 286 021.64**
300	Autorités et commissions	2 800.00	4 775.00
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3 411 963.99	3 470 778.70
305	Cotisations patronales	776 513.65	776 314.46
309	Autres charges de personnel	27 549.50	34 153.48
31	**Charges de biens et services et autres charges d'expl.**	**774 229.40**	**809 015.68**
310	Charges de matériel et de marchandises	50 584.68	54 949.73
311	Immobilisations ne pouvant être portées a l'actif	17 924.01	26 269.35
312	Alimentation et élimination	37 307.95	37 285.65
313	Prestations de services et honoraires	263 272.75	282 312.05
314	Travaux d'entretien	97 901.95	103 073.80
315	Entretien des biens meubles et immob. incorporelles	1 128.90	494.95
316	Loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation	302 500.00	302 500.00
317	Dédommagements	929.00	688.00
318	Dépreciations sur créances	0.00	1.90
319	Diverses charges d'exploitation	2 680.16	1 440.25
33	**Amortissements du patrimoine administratif**	**0.00**	**0.00**
330	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0.00	0.00
	REVENUS D'EXPLOITATION		
42	**Taxes**	**1 734 743.65**	**1 901 687.31**
421	Émoluments administratifs	0.00	45.00
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	912.15	1 168.67
426	Remboursements	1 733 831.50	1 900 473.64
46	**Revenus de transferts**	**3 258 312.89**	**3 193 350.01**
463	Subventions des collectivités publiques	3 258 312.89	3 193 350.01
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**0.00**	**0.00**
	RÉSULTAT FINANCIER	**0.00**	**0.00**
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**0.00**	**0.00**
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	**0.00**	**0.00**
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	**0.00**	**0.00**

Compte de résultats

COMPTES ANNUELS 2025
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

		COMPTES 31.12.2024	BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
0	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**			
	TOTAL CHARGES	**597'365.52**	**602'487.00**	**643'431.50**
	TOTAL REVENUS	**597'365.52**	**602'478.00**	**643'431.50**
02	**Services généraux**			
	TOTAL CHARGES	**597'365.52**	**602'487.00**	**643'431.50**
	TOTAL REVENUS	**597'365.52**	**602'478.00**	**643'431.50**
30	Charges de personnel	536'434.69	528'849.00	560'525.38
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60'930.83	73'638.00	82'906.12
42	Taxes	14'324.40	0.00	15'747.30
46	Revenus de transfert	583'041.12	602'478.00	627'684.20
5	**SÉCURITÉ SOCIALE**			
	TOTAL CHARGES	**4'395'691.02**	**4'382'580.00**	**4'451'605.79**
	TOTAL REVENUS	**4'395'691.02**	**4'382'580.00**	**4'451'605.79**
54	**Famille et jeunesse**			
	TOTAL CHARGES	**4'395'691.02**	**4'382'580.00**	**4'451'605.79**
	TOTAL REVENUS	**4'395'691.02**	**4'382'580.00**	**4'451'605.79**
5451	**Confignon**			
	TOTAL CHARGES	**4'395'691.02**	**4'382'580.00**	**4'451'605.79**
	TOTAL REVENUS	**4'395'691.02**	**4'382'580.00**	**4'451'605.79**
30	Charges de personnel	2'532'726.30	2'490'112.00	2'520'911.39
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	479'357.31	500'612.00	488'739.46
42	Taxes	1'138'690.00	1'232'050.00	1'234'362.02
46	Revenus de transfert	1'873'393.61	1'758'674.00	1'775'288.83
5451	**Aire-la-Ville**			
	TOTAL CHARGES	**1'383'607.41**	**1'391'856.00**	**1'441'954.94**
	TOTAL REVENUS	**1'383'607.41**	**1'391'856.00**	**1'441'954.94**
30	Charges de personnel	1'149'666.15	1'152'756.00	1'204'584.84
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	233'941.26	239'100.00	237'370.10
42	Taxes	581'729.25	575'650.00	668'616.69
46	Revenus de transfert	801'878.16	816'206.00	773'338.25
	TOTAL GÉNÉRAL			
	TOTAL CHARGES	**4'993'056.54**	**4'985'067.00**	**5'095'037.29**
	TOTAL REVENUS	**4'993'056.54**	**4'985'058.00**	**5'095'037.29**

Rapport de l'organe de révision

FIDUSAFE Membre Fiduciaire | Suisse

Rapport succinct de l'organe de révision sur les comptes 2025 du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers , Aire-la-Ville et Cartigny

Châtelaine, le 6 mars 2026.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et annexe) du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville et Cartigny, GISPAC, pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

Responsabilité des Membres du conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au groupement intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le groupement intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.
Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.
Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

YFA

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2025
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.
Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et règlementaires en l'espèce ont été respectées.

Rapport sur d'autres dispositions légales
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et de la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du groupement intercommunal a été adopté en 2024.

Recommandation
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un résultat d'exercice 2025 bénéficiaire de CHF 40'981.

FIDUSAFE S.A.

Y. Favre Parmentier
Experte-Réviseur agréée

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et annexe)

FIDUSAFE sa
Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine
Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09
Courriel: info@fidusafe.ch

Le rapport et les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Bilan

COMPTES ANNUELS 2025
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY

		31.12.2025
1	**Actif**	**89 677.28**
10	**Patrimoine financier**	**89 677.28**
100	Disponibilités et placements à court terme	89 245.23
1002	Banques	89 245.23
10020	Comptes courants bancaires	89 245.23
10020.00	Compte principal BCGE	44 462.23
1506.00.10020.00	Compte principal BCGE	44 462.23
10020.10	Liquidités en transit	44 783.00
1506.00.10020.10	Liquidités en transit	44 783.00
104	Actifs de régularisation	432.05
1041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	432.05
10410	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	432.05
10410.00	Actifs de régularisation	432.05
1506.00.10410.00	Actifs de régularisation	432.05
2	**Passif**	**89 677.28**
200	Engagements courants	15 006.44
2000	Engag. courants provenant de livraisons et de prestations	15 006.44
20000	Engag. courants provenant de livraisons et de prestations	15 006.44
20000.10	Compte Collectif Fournisseurs	15 006.44
1506.00.20000.10	Compte Collectif Fournisseurs	15 006.44
2001	Comptes courants avec tiers	–
20011	Comptes courants avec les assurances sociales	–
20011.00	Créances AVS - AI - APG - AMAT - AC - Frais Admin AVS	–
1506.00.20011.00	Créances AVS - AI - APG - AMAT - AC - Frais Admin AVS	–
204	Passifs de régularisation	–
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	–
20410	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	–
20410.00	Passif de régularisation	–
1506.00.20410.00	Passif de régularisation	–
29	**Capital propre**	**74 670.84**
299	Excédent/découvert du bilan	74 670.84
2990	Résultat annuel	74 670.84
29900	Résultat annuel	74 670.84
29900.01	Résultat d'exploitation	74 670.84
9990.00.29900.01	Résultat d'exploitation (REX)	74 670.84

Compte de résultats

COMPTES ANNUELS 2025
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY

		BUDGET 2025	COMPTES 31.12.2025
1	**ORDRE ET SÉCURITE PUBLICS, DÉFENSE**		
	TOTAL CHARGES	**195 066.00**	**151 696.75**
	TOTAL REVENUS	**195 066.00**	**192 678.00**
15	**Service du feu**		
	TOTAL CHARGES	**195 066.00**	**151 696.75**
	TOTAL REVENUS	**195 066.00**	**192 678.00**
30	Charges de personnel	87 360.00	50 319.21
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	106 439.00	101 377.54
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 267.00	–
42	Taxes	4 500.00	2 112.00
46	Revenus de transfert	190 566.00	190 566.00
	TOTAL GÉNÉRAL		
	TOTAL CHARGES	**195 066.00**	**151 696.75**
	TOTAL REVENUS	**195 066.00**	**192 678.00**
			40 981.25-


LA CAVE

